



**POLITIQUE
D'ENGAGEMENT
ACTIONNARIAL**
COMPTE-RENDU 2023



LE CRÉPUSCULE DES RÉOLUTIONS SUR LE CLIMAT...

La thématique la plus plébiscitée cette année ?

Encore et toujours le climat, avec environ un cinquième des résolutions...

Ainsi, dans les 15 pays les plus développés de l'OCDE, 120 résolutions dans un peu plus de 700 assemblées ont été présentées par les actionnaires, le plus souvent contre l'avis du conseil d'administration.

Mais les majors pétrolières sont encore loin de trembler !

Si, en Europe, les résolutions d'actionnaires - toutes thématiques confondues - ont recueilli 24 % de votes favorables contre 4 % en 2022, celles liées au climat n'ont obtenu que 17 % de votes pour BP et 20 % pour Shell...

En France, pays le plus frondeur, 24 % des actionnaires d'Engie ont voté en faveur d'une résolution exigeant que les progrès du plan climat de l'entreprise fassent l'objet chaque année d'un vote de l'assemblée générale.

Chez TotalEnergies, plus de 30 % des votants ont également approuvé une résolution beaucoup plus exigeante sur la stratégie climatique de l'entreprise que celle présentée par son conseil d'administration, approuvée avec le score écrasant de 89 %*.

Les résultats des votes évoluent de façon encore plus négative aux États-Unis. En mai dernier, les actionnaires d'Exxon et de Chevron ont ainsi rejeté 13 résolutions d'actionnaires liées aux émissions de carbone ou au changement climatique lors des assemblées annuelles.

La perception des Américains a changé au cours de l'année écoulée. En cause la hausse des prix des carburants, conséquence de la guerre russo-ukrainienne qui a fait passer la sécurité énergétique avant la protection du climat, montrant la fragilité de ces engagements...

Ainsi, seuls 11 % des actionnaires d'Exxon ont soutenu cette année une résolution demandant à l'entreprise de fixer des objectifs de réduction des émissions cohérents avec les objectifs de l'Accord de Paris.

L'année dernière, la même résolution avait obtenu 28 % de soutien. Une résolution similaire chez Chevron a reçu 9 % de soutien cette année, contre 33 % l'année dernière.

Symbole de l'inversion du rapport de force entre « actionnaires pro-climat » et émetteurs, Exxon vient d'intenter une action en justice en vue de bloquer le dépôt d'une résolution sur le climat lors de son assemblée générale en mai prochain. Sa plainte vise des investisseurs, menés par l'ONG néerlandaise *Follow This*, qui lui reprochent de ne pas avoir adopté d'objectifs plus contraignants en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

Exxon est en effet la seule des cinq majors pétrolières occidentales à ne pas s'être fixé d'objectifs destinés à réduire ses émissions indirectes provenant des utilisateurs de ses produits (scope 3). Précautionneuse face à l'armada juridique d'Exxon, la résolution a été retirée par ses commanditaires; il n'est pas sûr que la démocratie actionnariale en sorte grandie... d'autant qu'Exxon n'a, quant à elle, pas retiré sa plainte!

Le groupe américain estime qu'un vote sur cette résolution « serait préjudiciable aux intérêts des actionnaires et à la création de valeur de l'entreprise à long terme », niant donc toute influence du changement climatique, au risque de générer des « *stranded assets* » (actifs sans valeur) dans quelques années.

À cause - ou grâce à ce revers actuel - pour nous, il est essentiel de continuer à nous engager par le vote et le dialogue pour défendre l'intérêt à long terme de nos clients, responsabiliser les entreprises dans lesquelles nous investissons et faire bouger les lignes.

C'est ce que nous faisons au quotidien et que vous trouverez en synthèse dans ce Rapport d'engagement.

*Ecofi a participé au dépôt de résolution chez Engie.

En revanche, TotalEnergies est désormais exclu de nos portefeuilles en raison de son exploitation de fossiles non conventionnels (sables bitumineux, forages en Alaska...).



François Lett,

Directeur du département éthique et solidaire

ECOFI: UN ACTIONNAIRE RESPONSABLE

Un engagement en chiffres

En 2023, Ecofi a continué d'appliquer son approche d'investisseur actif, en votant à **279 assemblées générales** pour un total de **4534 résolutions**. Dans le respect de notre politique de vote rigoureuse, nos votes d'opposition ont concerné **42% des résolutions**, s'agissant tout particulièrement des nominations des administrateurs et des rémunérations des dirigeants⁽¹⁾. Nous avons également soutenu **111 résolutions** d'actionnaires ayant l'ambition d'augmenter la transparence des sociétés sur les aspects environnementaux et sociaux de leurs activités, et de les inciter à adopter de meilleures pratiques en termes de gouvernance.

Afin de sensibiliser encore davantage les sociétés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de leur secteur d'activité, nous avons dialogué individuellement avec **35 entreprises**.

Au total **384 questions** ont été formulées sur plusieurs thématiques ESG, comme la transition énergétique, la biodiversité, les droits de l'Homme, les politiques de responsabilité sociale, la gouvernance et l'implication dans des épisodes controversés.

Nous avons également soutenu **26 initiatives de dialogue collectif** liées aux thématiques de la transition énergétique, de la biodiversité, des droits de l'Homme, des relations avec les salariés, de la gouvernance et de la responsabilité fiscale, à travers les réseaux internationaux de la finance responsable dont nous sommes signataires. Ces 26 initiatives nous ont permis de contacter **196 sociétés différentes** investies par nos fonds.

Enfin, nous avons participé à **12 initiatives de dialogue avec les institutions** liées aux enjeux ESG suivants: la future réglementation européenne sur le devoir de vigilance, la biodiversité, la transition énergétique, les rémunérations des dirigeants, la qualité des rapports RSE, la qualité des rapports RSE des sociétés, la réglementation européenne sur le devoir de vigilance, le *Say on Climate*, le dépôt des résolutions des actionnaires, la consommation de plastique et d'eau et le *greenwashing*.

⁽¹⁾ A comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 20 % (source : AFG)



Cesare Vitali,
Responsable de la Recherche ESG
et du Développement ISR

Engagement actionnarial, une démarche volontaire

La politique d'engagement actionnarial est le prolongement naturel et indispensable de notre démarche d'investisseur responsable, dont un des objectifs principaux est d'influencer la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) ainsi que la qualité de la gouvernance des entreprises présentes dans nos portefeuilles.

L'Investissement socialement responsable (ISR) nous permet d'orienter nos investissements vers les entreprises les plus performantes sur leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et d'améliorer notre gestion des risques. Aujourd'hui, **100% de nos fonds ouverts* sont ISR**.

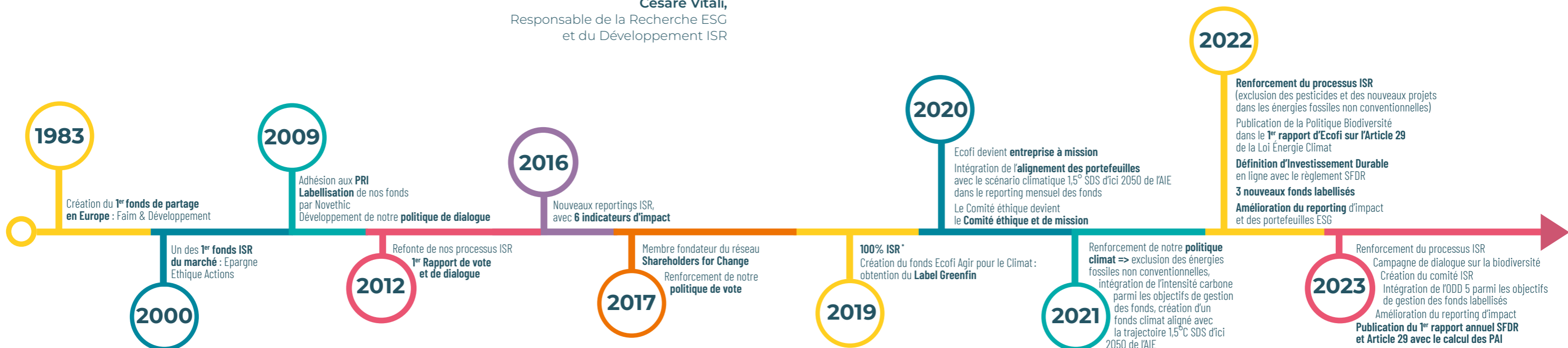
L'engagement peut être réalisé par deux biais :

- le **vote en assemblée générale** des entreprises dont nous détenons des titres. Lorsque nous achetons une action d'une entreprise, nous en devenons copropriétaire, ce qui nous donne le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires et de nous prononcer sur la manière dont l'entreprise gère son activité ;

- le **dialogue direct** avec certaines entreprises sur des sujets ESG spécifiques liés à leur activité. En complément du vote, un investisseur peut demander à une entreprise de rencontrer son management et/ou les personnes en charge de certains sujets ESG. Cette démarche de dialogue peut être menée de manière individuelle ou collective, à travers les 6 coalitions d'actionnaires dont nous sommes partenaires.

En tant qu'investisseur responsable, nous avons choisi d'exercer de manière active nos droits de vote et de dialogue afin d'encourager – aux côtés d'autres parties prenantes (actionnaires, ONG, consommateurs, régulateurs, etc.) – la réflexion des entreprises sur les risques ESG associés à leur activité.

* 100% de nos fonds ouverts sont ISR selon la méthodologie d'ECOFI (hors 1 fonds indexé). Parmi ces fonds, 12 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'État.



Nouvelle saison des assemblées générales : quelles sont les attentes des investisseurs ?

La principale préoccupation des investisseurs est généralement la protection des droits des actionnaires et de la valeur actionnariale.

Cela passe notamment par un exercice de leurs droits de vote et une attention particulière aux résolutions proposées par le management des entreprises en assemblée générale.

Ecofi attend également un partage de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses différentes parties prenantes (dirigeants, salariés, actionnaires, etc.), ainsi que l'intégration de la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) au sein de la gouvernance d'entreprise.

Les résolutions proposées par les entreprises lors de leurs assemblées générales concernent en premier lieu :

- la composition du conseil d'administration (son indépendance, les compétences et la mixité de ses membres) ;
- le montant des rémunérations des mandataires sociaux.

Les investisseurs, dont Ecofi, sont de plus en plus vigilants aux résolutions *say on pay*, qui consistent en un vote des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants et également aux résolutions *Say on Climate* qui portent sur la politique climat des sociétés.

Depuis la pandémie de Covid-19 certaines sociétés choisissent de tenir leur assemblée générale uniquement en présentiel. Un paradoxe car cette réunion annuelle est censée être un temps fort entre les actionnaires et les entreprises. Le droit de vote est de fait réduit à un vote préalable à l'assemblée générale, privant les actionnaires d'exercer leur droit de vote en séance. Ainsi, Ecofi s'opposera à l'organisation des assemblées générales dont la tenue serait systématiquement en ligne.

Ecofi est convaincue qu'une bonne gouvernance passe par la mise en place de plateformes sécurisées permettant de dialoguer et de voter à distance, en direct, pendant l'assemblée générale.



Say on Climate : une occasion râtée pour l'instant...

Le 11 juillet dernier, un amendement concernant le *Say on Climate* déposé dans le projet de loi Industrie verte a été voté à l'Assemblée nationale.

Son objectif ? Obliger les sociétés cotées à établir une « stratégie climat et durabilité » devant faire l'objet d'un projet de résolution, à titre consultatif, soumis tous les trois ans à l'approbation de l'assemblée générale, permettant ainsi aux actionnaires de se prononcer sur les résolutions climatiques.

Comme le précise l'exposé des motifs de l'amendement, celui-ci a été « travaillé avec le Forum pour l'investissement responsable (FIR) et reprend les recommandations faites par la Commission climat et finance durable (CCFD) de l'Autorité des marchés financiers (AMF). »

Malheureusement, cet amendement a été retiré de la loi votée le 9 octobre 2023.

Depuis 1946, l'arrêt Motte pose un principe clair concernant les sociétés anonymes : « Il n'appartient donc pas à l'assemblée générale d'empiéter sur les prérogatives du conseil en matière d'administration. » La corporation des émetteurs a en effet argué que le *Say on Climate* conduisait à une perte de pouvoir du conseil d'administration, même si la résolution ne se voulait que consultative.

Nous pensons le contraire : les assemblées générales d'actionnaires constituent en effet un moment clé de la démocratie actionnariale et les enjeux environnementaux devraient donc, selon nous, faire partie des sujets fondamentaux débattus à cette occasion.

Si le Code de commerce définit les pouvoirs des organes, le conseil d'administration peut demander l'avis consultatif de l'assemblée générale sur les impacts environnementaux des futures stratégies, permettant ainsi de favoriser le dialogue avec les actionnaires. En France, en 2023, 8 entreprises ont proposé ce vote lors de leur assemblée générale.

Pourtant pionnière dans les réglementations environnementales, la France a raté une occasion de le réaffirmer. En effet, elle aurait pu, après la loi Grenelle II de 2010 demandant d'inclure dans le rapport de gestion « des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable », être précurseur sur l'obligation de mettre aux votes des actionnaires leur stratégie climat.

Ce rejet est une occasion manquée pour le climat et pour le débat actionnarial. Mais sous l'effet de la pression croissante des investisseurs et de l'exigence d'une finance plus durable, nul doute qu'à l'instar du *Say on Pay*, le *Say on Climate* deviendra un passage obligé dans le futur lors des assemblées générales des sociétés cotées.

C'est tout ce que l'on peut lui souhaiter !



Marie-José Dechaud,
Analyste ESG

Voter, une obligation d'investisseur responsable

Le département éthique et Solidaire détermine les conditions d'exercice des droits de vote pour l'ensemble des OPC d'Ecofi investis en actions.

Un vote sans condition

Ecofi vote à toutes les assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, françaises comme étrangères⁽¹⁾.

Notre participation aux votes n'est ainsi conditionnée ni à la détention d'une fraction minimale du capital des entreprises, ni à l'atteinte d'un seuil plancher de l'actif de nos OPC. Ecofi est toujours détentrice de ses actions le jour de l'assemblée générale.

Un vote à l'ambition socialement responsable pour tous nos OPC

Notre objectif est de défendre l'intérêt à long terme de nos clients et de rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance et de responsabilité sociale. Il s'agit également de favoriser la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) ainsi que la bonne gouvernance des entreprises dont nous détenons des actions.

Ainsi, Ecofi vote «contre» le renouvellement des administrateurs de sociétés impliquées dans des controverses très graves pendant leur dernier mandat et également «contre» la candidature d'un administrateur s'il représente une société tierce fortement controversée selon le processus ISR de sélection des entreprises d'Ecofi, ou s'il en est par ailleurs administrateur.

Un soutien récurrent au dépôt de résolutions externes d'actionnaires

Ecofi soutient les résolutions externes qui visent à instaurer de meilleurs standards de gouvernance (par exemple celles demandant la séparation des pouvoirs de président et de directeur général), une plus grande transparence, et également celles qui sont en faveur d'une gestion responsable des impacts environnementaux et d'une plus grande équité sociale. Cependant, Ecofi se réserve le droit de voter contre à certaines de ces résolutions si elles se révèlent contraires à une politique non discriminatoire.

⁽¹⁾ Excepté dans quelques cas : procuration notariée (Power of Attorney : POA) demandée par la réglementation nationale et blocage des titres exigé.

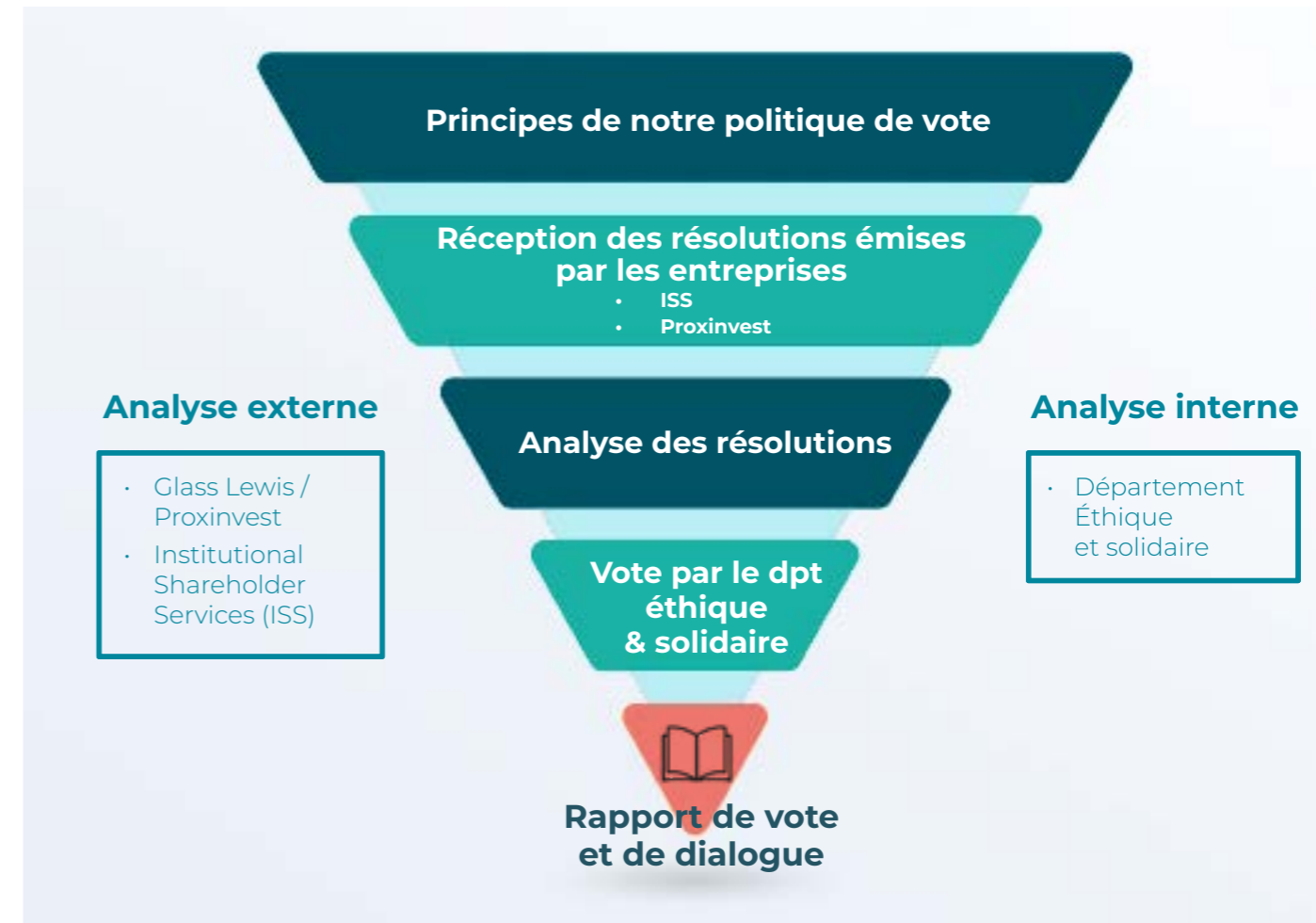


Ecofi tient à disposition de tout porteur de parts ou d'actions d'OPC qui en fait la demande – via l'adresse e-mail : contact@ecofi.fr – l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors qu'il est éligible au périmètre de vote défini dans le document « politique de vote ».

Ecofi déclare :

- avoir systématiquement respecté les principes fixés dans son document « politique de vote » en 2023 ;
- ne pas s'être trouvé en situation de conflit d'intérêts lors de l'exercice des votes attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère. En particulier, Ecofi applique également les principes contenus dans sa politique de vote dans les AG des sociétés clientes.

Processus de vote



REPÈRES

Pour l'exercice de ses droits de vote, Ecofi s'appuie sur les services de *Proxy providers*, sociétés qui lui fournissent des analyses détaillées sur les résolutions soumises aux votes des assemblées générales par le management des entreprises ou leurs actionnaires.

Ces partenaires fournissent des recommandations basées sur les principes de notre politique de vote.

Dans la majorité des cas, nous exerçons les droits de vote des OPC par correspondance ou via la plateforme de vote Institutional Shareholder Services (ISS).

Cependant, nous veillons à participer physiquement aux assemblées générales des entreprises jugées les plus emblématiques en matière de RSE.

Les partenaires d'Ecofi



Proxinvest Glass Lewis pour l'analyse des votes des sociétés des pays européens



Institutional Shareholder Services (ISS), plateforme de vote qui permet la génération et la transmission des bulletins de vote.

Enjeux et principes fondamentaux de notre politique de vote 2024

THÈMES		VOTE CONTRE SI :
Actionnariat stable et de long terme	Droit de vote double	<ul style="list-style-type: none"> Le principe « une action – une voix » n'est pas respecté, sauf pour les actionnaires présents depuis plus de 5 ans
	Affectation du résultat	<ul style="list-style-type: none"> Le paiement du dividende en actions prévoit une décote supérieure à 10 % Le taux de distribution (<i>pay-out ratio</i>) est supérieur à 80 % sur une moyenne de 3 ans Le taux d'endettement (<i>gearing</i>) est supérieur à 2
Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE)	Renouvellement des administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> Un administrateur est également administrateur dans une société controversée de niveau 5 selon le processus d'analyse ESG d'Ecofi
	Dons aux partis politiques	<ul style="list-style-type: none"> La proposition de don n'est pas détaillée, et ne prévoit pas un montant unitaire maximum. Les dons versés aux associations caritatives devront préciser l'objet.
	Changement de siège social	<ul style="list-style-type: none"> Le transfert de siège social se situe dans un pays considéré comme un paradis fiscal selon la méthodologie d'analyse d'Ecofi
	Politique climat	<ul style="list-style-type: none"> La politique climat n'intègre pas les émissions du scope 3 Les objectifs quantitatifs annoncés ne sont pas en ligne avec l'Accord de Paris La couverture de la politique climat ne porte pas sur 100 % du périmètre de la société La politique ne spécifie pas des objectifs intermédiaires (ex. 2030) sur la réduction des gaz à effet de serre (GES), cohérents avec l'objectif final La politique est fondée principalement (> 50 %) sur une stratégie de compensation des émissions et pas sur leur réduction La politique ne spécifie pas le Capital Expenditure (CAPEX) - au moins sur le court terme - prévu nécessaire pour respecter ses objectifs
Intégrité des comptes et de la communication	Approbation des comptes sociaux et consolidés	<ul style="list-style-type: none"> Les commissaires aux comptes n'émettent pas de rapport sur les comptes Les dépenses non déductibles sont insuffisamment détaillées ou justifiées La société ne publie pas ses émissions de gaz à effet de serre
	Résolutions proposées par le Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs résolutions sont réunies au sein d'une même résolution
	Quitus	<ul style="list-style-type: none"> L'approbation du quitus est isolée de l'approbation des comptes sauf dans les pays où le vote du quitus est obligatoire La société ne communique pas sur ses émissions de gaz à effet de serre La société ne soumet pas la rémunération au vote ("say on pay")
	Commissaires aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> Le cabinet certifie les comptes de la société depuis 12 ans ou plus Les honoraires de conseil sont supérieurs à 25 % du montant global des honoraires
Opérations en capital justifiées et équilibrées, respectueuses du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire	Augmentation de capital	<ul style="list-style-type: none"> Une demande d'autorisation d'augmentation de capital avec DPS supérieure à 50 % du capital est faite sans avoir recours à une AGE Une demande d'autorisation d'augmentation de capital sans DPS inférieure à 10 % inclut une décote supérieure à 5 %
	Réduction de capital	<ul style="list-style-type: none"> Une demande d'autorisation de rachat d'actions est supérieure à 10 % Le rachat peut intervenir en période d'OPA ou lors d'un plan de licenciement significatif

THÈMES		VOTE CONTRE SI :
Transparence et équité des rémunérations des dirigeants et des administrateurs	Attribution d'options	<ul style="list-style-type: none"> Une décote du prix de souscription par rapport au cours du marché est prévue La période d'indisponibilité est inférieure à 5 ans pour l'exercice de l'option La demande excède 2% du capital et 0,1 % du capital par dirigeant mandataire social La demande au profit des mandataires sociaux n'inclut pas de conditions de performance de long terme (au moins 4 ans)
	Actions gratuites	<ul style="list-style-type: none"> La demande au profit des mandataires sociaux n'inclut pas des conditions de performances de long terme (au moins 4 ans) La demande excède 1 % du capital pour l'exercice et 0,05 % du capital par dirigeant mandataire social
	Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> La rémunération globale des dirigeants est supérieure à trois fois leur rémunération fixe Une augmentation de la rémunération globale des mandataires sociaux est proposée alors qu'il y a eu un plan de licenciement significatif (principe de solidarité) La politique de rémunération n'intègre pas de critères de performance sociale et environnementale L'attribution d'un bonus est prévue sans clause de récupération (<i>clawback</i>) Les rémunérations variables annuelles et pluriannuelles ne comportent pas de conditions de performance de long terme (au moins 4 ans) La rémunération des administrateurs non exécutifs ne se limite pas aux jetons de présence, et inclut une part variable Le <i>golden hello</i> n'est pas justifié et est supérieur à la prime abandonnée dans le précédent emploi du bénéficiaire
	Indemnités de départ	<ul style="list-style-type: none"> Le montant est supérieur à 2 ans de rémunération fixe en plus des indemnités conventionnelles liées à l'ancienneté et ne contient pas de critères de performance Une procédure légale d'accusation de malversation du dirigeant est en cours
	Clause de non concurrence	<ul style="list-style-type: none"> Les clauses de non-concurrence sont inférieures à 2 ans Le dirigeant a plus de 65 ans et peut faire valoir ses droits à la retraite
	Composition et bon fonctionnement du Conseil d'administration	Élection des administrateurs
Jetons de présence		<ul style="list-style-type: none"> Le montant moyen des jetons de présence est supérieur à 100 000 euros

RÉSULTATS DES VOTES

(au 31/12/2023)

En 2023, Ecofi a exercé ses droits de vote dans **279 assemblées générales (AG)** pour **290 sociétés** dans lesquelles une participation était détenue à la date où le vote était exerçable et pour lesquelles les dépositaires nous ont annoncé une AG, soit un ratio de 96 %.

Ces 279 AG ont comporté un total de **4534 résolutions soumises au vote des actionnaires⁽¹⁾**. Nous avons voté avec une moyenne élevée de votes d'opposition aux résolutions proposées par les sociétés de **42,5%**, à comparer avec le taux moyen de votes d'opposition des sociétés de gestion françaises qui se situe à 20% (source AFG). Le principal objet des votes d'opposition aux résolutions des entreprises a concerné la nomination des membres du Conseil d'administration et la rémunération des dirigeants.

Ecofi a soutenu 111 résolutions d'actionnaires en faveur d'une bonne gouvernance et d'une gestion responsable des impacts environnementaux et sociaux. Les exemples les plus emblématiques des résolutions soutenues ont été les suivants.



E comme Environnement


- Renforcement de la politique climat et intégration du *Say on Climate* à l'ordre du jour de l'assemblée générale pour Engie.
- Adoption d'une politique de réduction des émissions de CO₂ d'ici 2030 et publication des objectifs de réduction concernant les impacts sur le changement climatique pour JPMorgan Chase & Co.
- Publication d'un rapport sur la prise en compte des risques climatiques dans les plans de retraite des salariés de Microsoft.
- Adoption d'une politique de sortie des énergies fossiles pour JPMorgan Chase & Co.



S comme Social

- Adoption d'une politique et publication d'un rapport sur la diversité et sur la non-discrimination pour American Water Works Company, Apple Inc., Danaher Corporation, JPMorgan Chase & Co.
- Publication du ratio des rémunérations entre hommes et femmes pour Apple et Nike.
- Mise en place d'une évaluation sur le respect des droits de l'Homme pour The Coca-Cola Company et Microsoft.
- Publication d'un rapport sur les activités en Chine pour Apple et Merck & Co.
- Publication d'un rapport sur les activités dans des zones de guerre pour PayPal Holdings, Inc.
- Publication d'un rapport sur le respect des droits de l'Homme (travail des enfants, travail forcé) dans la chaîne des fournisseurs pour Nike
- Publication d'un rapport sur l'accès aux médicaments contre le Covid-19 pour Merck & Co.
- Publication d'un rapport sur l'utilisation des brevets des médicaments dans les pays en développement pour Merck & Co.

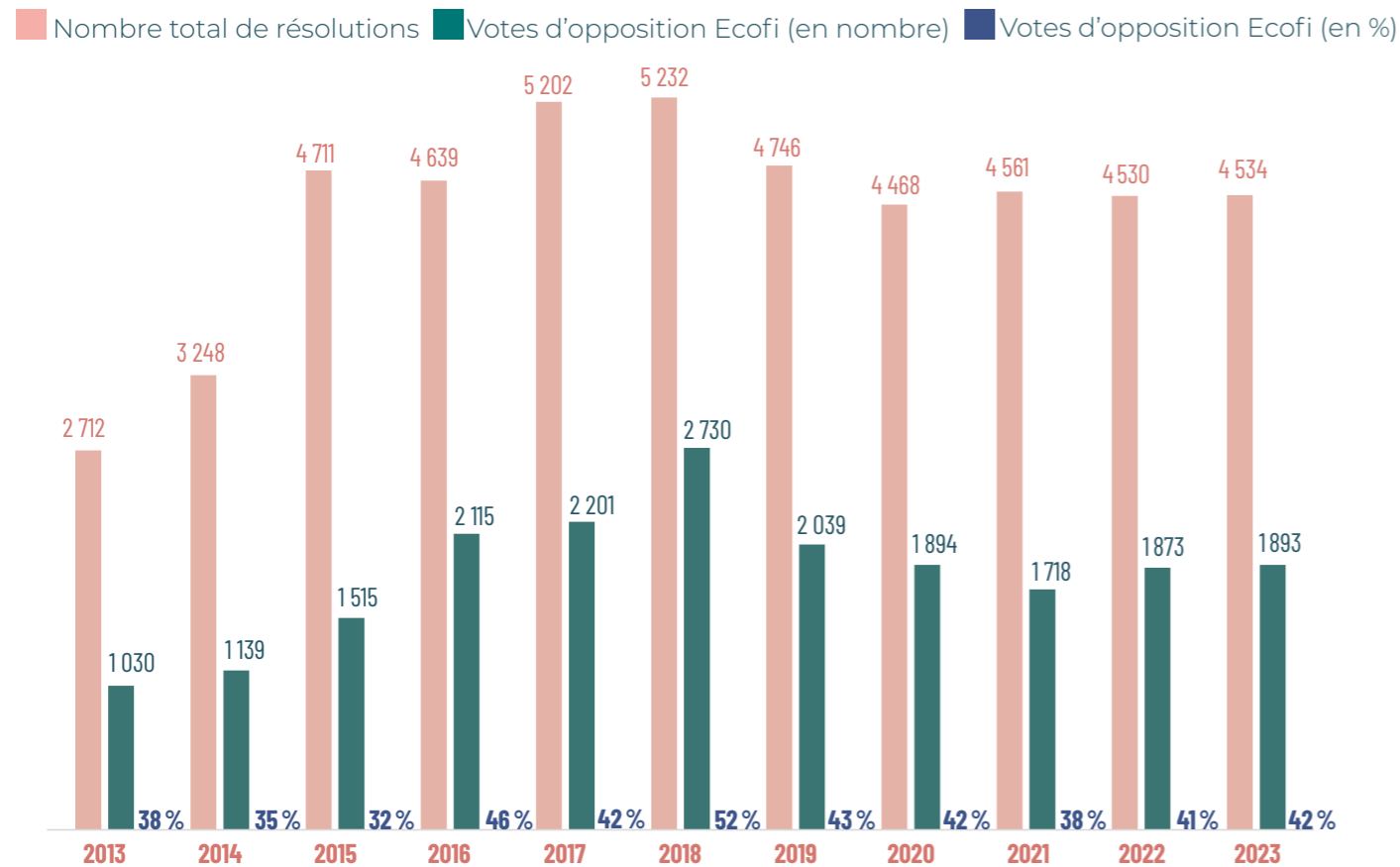
G comme Gouvernance

- 
- Réduction du seuil de contrôle des actionnaires pour la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour Applied Materials, Cigna Corporation, IQVIA Holdings Inc., JPMorgan Chase & Co., Synopsys, Zoetis Inc.
 - Nomination d'un président indépendant pour The Coca-Cola Company, Ecolab Inc., Edwards Lifesciences Corporation, Danaher Corporation, IQVIA Holdings Inc., JPMorgan Chase & Co, Lowe's Companies, Inc., Merck & Co., Salesforce, Visa, Xylem Inc.
 - Augmentation de la transparence de la politique de rémunération du management pour Applied Materials.
 - Adoption d'une politique de dialogue avec les investisseurs déposants de résolutions pour Apple.
 - Modification du plan d'attribution des actions pour les salariés d'Orange.
 - Publication d'un rapport sur les donations aux partis politiques pour Cigna Corporation, Coca-Cola Company, JPMorgan Chase & Co, Merck & Co., Microsoft, The Walt Disney Company.
 - Publication d'un rapport sur la transparence fiscale pour Microsoft.
 - Publication d'un rapport sur les activités de lobbying pour The Coca-Cola Company.

En 2023, Ecofi a engagé **2 projets de dépôt de résolution** aux AG d'Engie et Carrefour, visant à renforcer les politiques climat des sociétés, à travers notamment la prise en compte des émissions scope 3 et l'intégration du *Say on Climate* à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

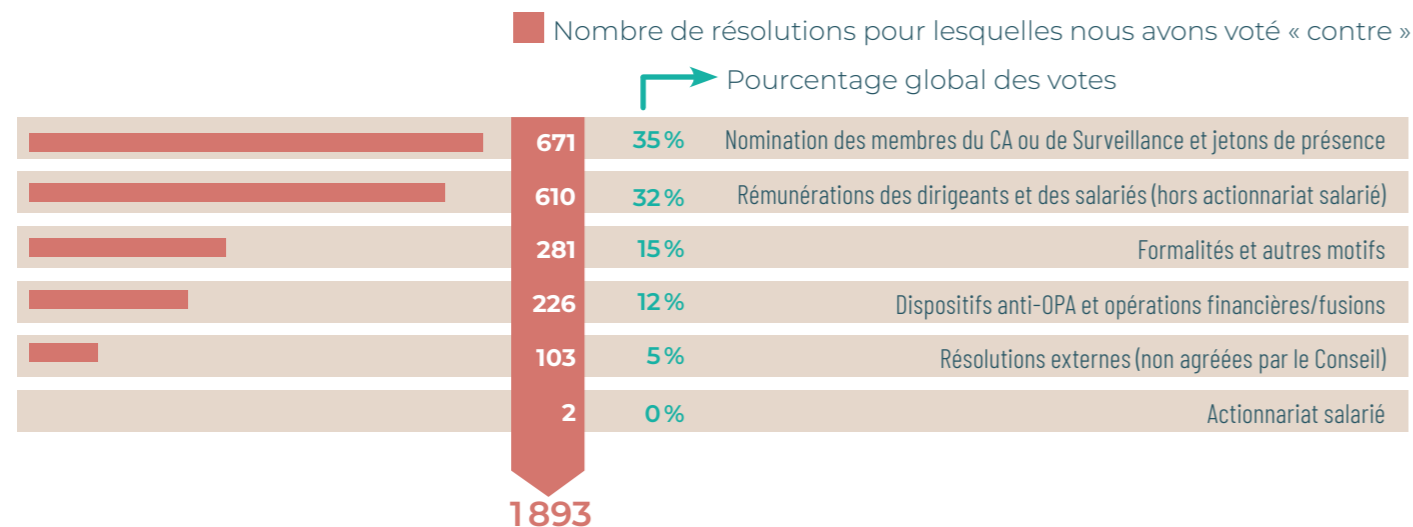
Enfin, en 2023, Ecofi a mis à jour sa politique de vote, en intégrant plusieurs critères concernant les pratiques de gouvernance.

Un pourcentage élevé de votes d'opposition aux résolutions

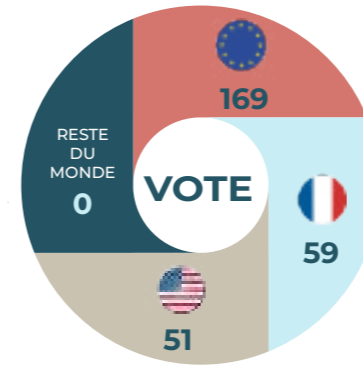


Le pourcentage de votes « contre » d'Ecofi en 2023 est à comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 20%. (source : AFG)

Motifs des votes d'opposition

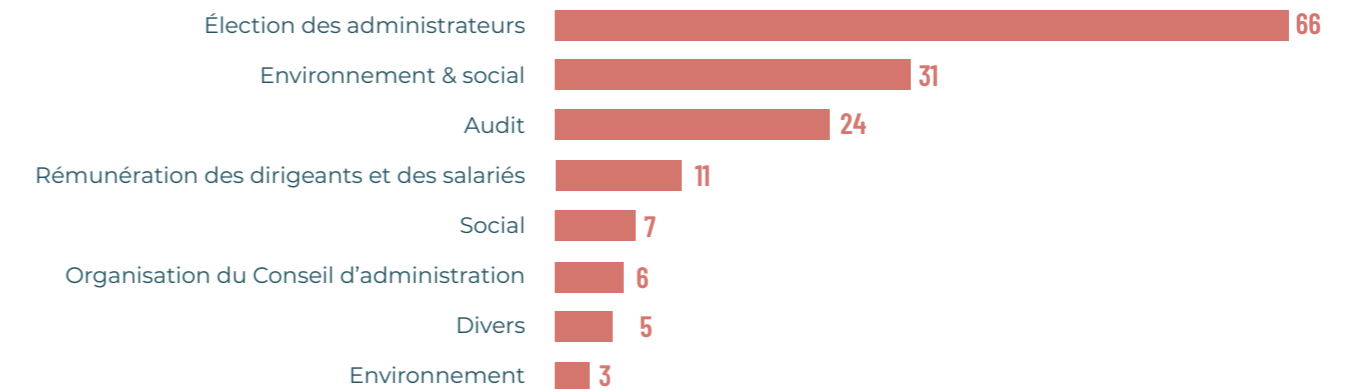


Vote aux assemblées générales par zone géographique

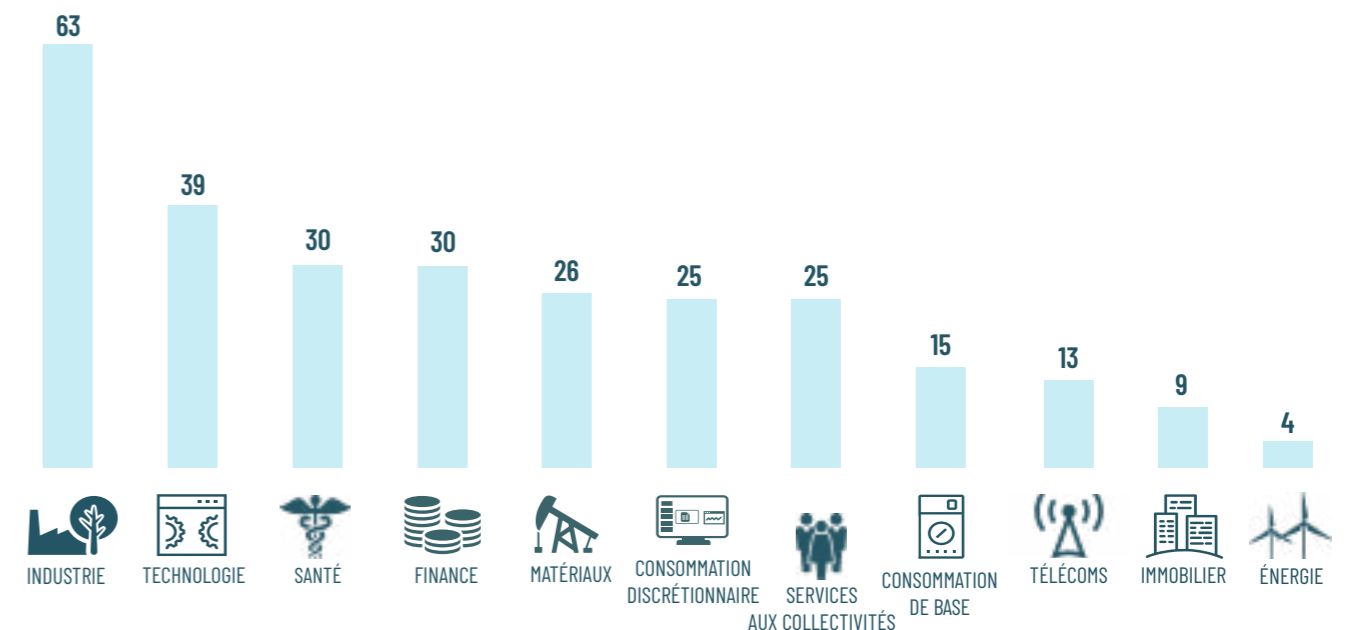


Zone géographique	Nombre d'assemblées générales	%
Europe	169	60,6 %
France	59	21,1 %
États-Unis	51	18,3 %
Reste du monde	0	0 %
Total	279	100 %

Thèmes des résolutions externes (en nombre)



Nombre d'assemblées générales par secteur d'activité



Un dialogue engagé et constructif

Ecofi s'engage en tant qu'investisseur responsable à dialoguer avec les entreprises et les institutions. Le dialogue actionnarial favorise un comportement socialement responsable des entreprises investies, en augmentant la transparence et en les incitant à adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale.

Le dialogue, mené par notre département éthique et solidaire, est exercé :

- de manière individuelle avec les dirigeants des sociétés cotées sur des enjeux ou risques ESG ;
- de manière collaborative aux côtés des coalitions d'investisseurs nationaux ou internationaux, dont Ecofi est membre ou partenaire.

Le département éthique et solidaire sélectionne les sociétés avec lesquelles dialoguer sur la base des critères suivants :

- implication dans des controverses ESG ou changement de la note controversée ;
- mauvaise performance ou changement de la note ESG ;
- communication des intentions de vote au moment de l'assemblée générale ;
- requête des gérants de fonds, de la direction générale ou de la présidence ;
- requête du Comité controversé ou du Comité éthique et de mission ;
- intérêt particulier d'un point de vue ESG.

Le département éthique et solidaire choisit les thématiques de dialogue (exemple: transition énergétique, responsabilité fiscale, parité et droits humains) et prépare les questions sur la base des facteurs suivants :

- points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale ;
- implication dans des épisodes controversés ;
- matérialité des enjeux ESG du secteur.

L'activité de dialogue est composée par différentes étapes (analyse ESG, préparation de questions, prise de contact avec la société, organisation du dialogue, évaluation des réponses, communication interne et externe) et basée sur une procédure formalisée.



Le dialogue se fait à l'initiative :

- du département éthique et solidaire
- des gérants de fonds, de la direction générale ou de la présidence
- du Comité controversé ou du Comité éthique et de mission

- Dialogue individuel
- Dialogue collectif
- Dialogue institutionnel

- Points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale
- Implication dans des épisodes controversés
- Matérialité des enjeux ESG

Un dialogue individuel : échanger

En 2023, Ecofi a dialogué avec **35 sociétés** :

Aalberts N.V.,	EssilorLuxottica,	Rockwool International,
AMG,	Henkel AG & Co.,	Sartorius,
Argan SA,	HSBC,	Siemens Healthineers AG,
ASML Holdings N.V.,	Iberdrola,	Signify,
Befesa,	Lowe's Corporate,	Smurfit Kappa Group PLC,
Beidersorf,	Nestlé,	Tesco,
Carrefour,	New Immo Holding,	The Coca Cola Company,
Corbion,	Nike,	Unicredit ,
Danone,	Orange,	Unilever,
EDF France,	Procter & Gamble,	Vail Resorts Inc.,
Elo Group,	Prysmian Group,	Vinci.
Equinor,	Reckitt Benckiser Group PLC,	

Les dialogues se sont concentrés sur la transition énergétique, la biodiversité, les droits de l'Homme, les politiques de responsabilité sociale, la gouvernance et l'implication dans des épisodes controversés.

En 2023, Ecofi a mené une campagne de dialogue actionnarial spécifique sur le sujet de la biodiversité en contactant 22 sociétés différentes.

UNE ANALYSE QUALITATIVE DES DIALOGUES

L'an passé Ecofi a mis en place une méthodologie d'analyse des dialogues individuels pour en quantifier la qualité et le niveau de prise en compte des requêtes de la part des sociétés. La méthodologie développée par Ecofi est basée sur la qualité des interactions, les informations reçues et les engagements de la direction à l'égard des axes d'améliorations soumis aux sociétés. La volonté d'évaluer et de quantifier l'impact de nos dialogues individuels a fait l'objet de réflexions au cours des dernières années.

Nous sommes persuadés que les investisseurs responsables doivent aller au-delà de la simple comptabilité des actions de dialogue pour surveiller efficacement leur qualité et leur efficacité dans le temps. Nous sommes conscients de la nécessité de l'améliorer sans cesse afin de disposer d'une méthodologie analytique toujours plus précise et pertinente.




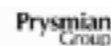








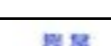

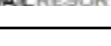
Ainsi, nous avons apporté des améliorations à sa deuxième version en 2023. Le score pour chacun de nos dialogues individuels, appelé « **Ecofi Engagement Quality Score** », nous permettra de prioriser nos actions, d'améliorer les objectifs que nous nous donnons, et de suivre les résultats en cohérence avec nos décisions d'investissement.

Afin de faire preuve de transparence, les scores relatifs aux dialogues sont communiqués ci-après. Le score de 0% désigne les entreprises qui n'ont jamais répondu à nos questions, malgré plusieurs relances effectuées, et qui n'ont donc pas voulu entamer un dialogue.

LE DIALOGUE

Au total, le département ISR d'Ecofi a posé **384 questions**, concernant les thématiques suivantes :

ENTREPRISES	ODD CIBLÉS	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE	SCORE ECOFI*
	8, 13, 14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie climat Performances environnementales Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Droits de l'Homme dans la chaîne des fournisseurs 		52 %
	7, 8 et 13	<ul style="list-style-type: none"> Performances environnementales Impact sur le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Droits de l'Homme dans la chaîne des fournisseurs 		58 %
	8, 13 et 16	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie climatique Impact environnemental des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> Impact social des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence et publication des données ESG Pratiques de gouvernance 	64 %
	13	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie climatique Émissions évitées Performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Relation avec les salariés 		81 %
	8 et 13	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie climatique Performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Droits de l'Homme dans la chaîne des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de gouvernance 	56 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			42 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			77 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			33 %
	13 et 16	<ul style="list-style-type: none"> Performances environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> Droits de l'Homme dans la chaîne des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération des dirigeants 	50 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			50 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			71 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			92 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			50 %
	8, 14, 15 et 16	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie climatique Performances environnementales Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue social Diversité 		50 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			81 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			21 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			83 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			0 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			42 %
	8, 13 et 16	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> Impact social 	<ul style="list-style-type: none"> Transparence et publication des données ESG Pratiques de gouvernance 	0 %

ENTREPRISES	ODD CIBLÉS	ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE	SCORE ECOFI*
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			0 %
	8 et 16		<ul style="list-style-type: none"> Relation avec les clients Relation avec les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques anti-concurrentielles Responsabilité fiscale 	42 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			83 %
	13, 14, 15 et 16	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie climat Impact environnemental des fournisseurs Stratégie biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Impact social des fournisseurs 		67 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			83 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			58 %
	8 et 13	<ul style="list-style-type: none"> Performances environnementales Impact sur le changement climatique 			0 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			10 %
	8, 14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie climat Performances environnementales Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue social Diversité 		56 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			23 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			0 %
	8		<ul style="list-style-type: none"> Politique auprès des salariés pendant la pandémie de COVID 	<ul style="list-style-type: none"> Politique auprès des actionnaires pendant la pandémie de COVID 	71 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			58 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			0 %
	14 et 15	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie biodiversité 			70 %

Un dialogue collectif : plus forts ensemble

En 2023, Ecofi a participé à **26 initiatives**, coordonnées par les réseaux internationaux de finance responsable dont Ecofi est partenaire :



Ces **26 initiatives** nous ont permis de contacter **196 sociétés** différentes investies par nos fonds et se sont focalisées sur trois thématiques :

- Transition énergétique/ Biodiversité
- Droits de l'Homme/ Relations avec les salariés
- Gouvernance/ Responsabilité fiscale

LES ENJEUX DU DIALOGUE COLLECTIF



Transition énergétique/ Biodiversité

Les changements climatiques et la perte de biodiversité entraînent des risques de long terme pour l'économie, en général, et pour les entreprises en particulier. Les investisseurs peuvent inciter les entreprises à adopter des politiques efficaces de lutte contre le changement climatique, de réduction de leurs émissions de gaz à effet serre et de développement de solutions et produits moins polluants.



Droits de l'Homme/ Relations avec les salariés

Les violations des droits humains des entreprises et de leurs fournisseurs représentent un risque légal et de réputation de plus en plus pris en compte par les investisseurs. Les investisseurs responsables, pour réduire leur exposition aux risques liés aux violations des droits humains, incitent les sociétés à se fixer des objectifs visibles et précis sur ce sujet et à appliquer des politiques et des mesures rigoureuses via des dispositifs efficaces de contrôle et de reporting.



La gouvernance/ Responsabilité fiscale

L'optimisation fiscale agressive de certaines entreprises peut présenter des risques légaux, et de réputation pour les sociétés et leurs investisseurs. Les investisseurs peuvent donc inciter les entreprises à adopter de meilleures pratiques afin d'augmenter la transparence fiscale.

Un dialogue collectif : les initiatives



Transition énergétique/ Biodiversité



Campagne pour la transparence 2023

Ecofi a rejoint, depuis 2020, l'initiative *Non-Discloser campaign* du CDP. Chaque année le CDP demande à plus de 6 000 entreprises de répondre à un questionnaire sur leur impact sur le changement climatique, l'eau et les forêts, mais seulement une partie de ces sociétés répondent à ces enquêtes.

À travers cette initiative, Ecofi, aux côtés de plus de 288 membres du CDP représentant 29 trillions de dollars, a contacté 1607 entreprises non-répondantes, dont 91 investies dans nos fonds pour les inciter à fournir des informations plus détaillées.

IMPACT
91 entreprises contactées par Ecofi

Campagne 2023 Science-Based Targets

Comme en 2021 et 2022, Ecofi a participé à la campagne 2023 du CDP *Science Based Targets*, qui appelle 2 132 entreprises, dont 65 investies par les fonds d'Ecofi, à se fixer des objectifs de réduction des émissions afin de s'aligner sur la trajectoire 1,5°C et atteindre des émissions nettes zéro dans la chaîne de valeur, au plus tard en 2050. L'initiative est soutenue par 308 investisseurs représentant 32 trillions de dollars.

IMPACT
65 entreprises contactées par Ecofi

Green Finance Accelerator

En février 2023, le CDP a lancé le Green Finance Accelerator, une initiative conçue pour stimuler et permettre la mise en œuvre des règlements de l'UE en matière de divulgation d'informations sur la finance durable via la publication de données par les entreprises et des actions d'engagement par les investisseurs. Malgré ces réglementations, il existe une grande lacune dans les informations disponibles pour que les investisseurs puissent agir pleinement. En rejoignant l'initiative et en s'appuyant sur la position du CDP en tant que principale plateforme mondiale de divulgation environnementale, Ecofi contribue à sensibiliser les entreprises, et à réduire le manque d'informations extra-financières, grâce aux questionnaires du CDP.

IMPACT
Sensibilise les entreprises



Nature Action 100

Initiative mondiale d'engagement sur la biodiversité

Ecofi a rejoint une nouvelle initiative mondiale d'engagement collaboratif sur le thème de la biodiversité : Nature Action 100. Le groupe d'investisseurs de Nature Action 100, codirigé par l'IIGCC et Ceres, ont formulé des attentes en matière de lutte contre la perte de la nature à l'égard de 100 sociétés. Ces attentes décrivent les principales mesures à prendre dans six domaines clés : ambition, évaluation, objectifs, mise en œuvre, gouvernance et engagement. A travers cette initiative, Ecofi a contacté 100 sociétés, dont 15 investies par ses fonds.

IMPACT
15 entreprises contactées par Ecofi

LE DIALOGUE



Attentes des investisseurs sur l'utilisation du plastique

Ecofi a soutenu une initiative de dialogue collectif coordonnée par la Dutch Association of Investors for Sustainable Development (VBDO) et le FIR, concernant l'utilisation du plastique de la part des sociétés. L'initiative demande notamment aux sociétés d'adopter une approche plus ambitieuse pour réduire leur dépendance au plastique, qui constitue une menace sérieuse et croissante pour l'environnement, le climat, la biodiversité et la santé publique. A travers cette initiative, les investisseurs appellent les sociétés utilisatrices intensives d'emballages plastiques à mettre en œuvre 3 mesures principales : réduire considérablement leur consommation d'emballages plastiques, éliminer progressivement les produits chimiques dangereux contenus dans le plastique et plaider en faveur d'une meilleure gestion des déchets.

La lettre a été envoyée à 35 sociétés, dont 12 investies par Ecofi (Beiersdorf, Carrefour, Coca-Cola, Danone, Henkel AG & Co, Koninklijke Ahold Delhaize NV, L'Oreal SA, Nestlé, Procter & Gamble Co, Reckitt Benckiser Group, Tesco, Unilever). L'initiative a été soutenue par 183 investisseurs représentant plus de 10 000 milliards de dollars d'encours sous gestion.

Dialogue avec Engie

Ecofi a fait partie d'une coalition de 18 actionnaires, coordonnée par le FIR, dans le cadre de laquelle elle a co-signé une lettre publique adressée à Jean-Pierre Clamadieu, président du conseil d'administration d'Engie, et co-déposé une résolution à l'assemblée générale 2023 de la société. En décembre 2022, cette coalition avait déjà adressé une lettre au président d'Engie concernant la stratégie climatique et la qualité de son plan de transition énergétique, demandant à l'entreprise de fournir davantage d'informations sur ce dernier point. L'objectif de cet engagement est double : il s'agit d'une part d'enjoindre l'entreprise à soumettre plus régulièrement sa stratégie climatique à l'assemblée générale, et d'autre part de la contraindre à plus de transparence à travers la publication de 10 indicateurs de suivi.

Tribune sur le « Say on Climate »

À la veille de la saison des assemblées générales de 2023 et faisant suite à l'appel du Forum pour l'investissement responsable adressé aux grandes entreprises françaises, Ecofi a signé une tribune pour rappeler l'importance pour les sociétés de présenter des plans climat ambitieux et de consulter leurs actionnaires, par l'organisation d'un vote en AG, sur des plans de transition comportant des cibles climatiques précises. La tribune vise à promouvoir ainsi les résolutions *Say on Climate* comme un mécanisme de bonne gouvernance, qu'il convient de généraliser aux entreprises exposées aux enjeux de la transition écologique. Cette initiative a regroupé 47 signataires représentant près de 3 000 milliards d'euros d'actifs.

IMPACT
12
entreprises
contactées
par Ecofi

ShareAction»

Dialogue avec Air Liquide

Ecofi a participé à un dialogue organisé par l'ONG anglaise ShareAction avec Air Liquide concernant la stratégie de décarbonisation de la société. Le dialogué s'est focalisé notamment sur les objectifs de réduction d'Air Liquide de ses émissions scope 3, en ligne avec la *Science Based Target Initiative*, et de sa production d'hydrogène vert.

IMPACT
1
entreprise
contactée
par Ecofi



Dialogue sur l'utilisation du plastique

À travers Ethos, membre suisse de Shareholders for Change (SfC), Ecofi soutient une initiative de dialogue auprès des sociétés concernant l'utilisation du plastique et la transition vers une économie circulaire. L'initiative incite les sociétés à mettre en place les pratiques suivantes :

- adoption d'une stratégie de réduction, de réutilisation, de remplacement et de recyclage des emballages plastiques ;
- mise en œuvre de mesures innovantes en faveur de l'économie circulaire ;
- dialogue avec les régulateurs pour adopter une réglementation qui favorise la minimisation des impacts négatifs de l'utilisation du plastique ;
- publication d'informations précises sur la mise en œuvre de la stratégie de réduction des emballages plastiques.

L'initiative concerne 6 sociétés, dont 3 investies par les fonds d'Ecofi : Coca-Cola, Procter & Gamble et Unilever.

Dialogue avec Carrefour

En mai 2023, Ecofi a rejoint une initiative lancée par Phitrust, membre français de SfC, visant à faire inscrire un point à l'ordre du jour concernant la transparence de la stratégie climatique de Carrefour lors de son assemblée générale (AG) annuelle. Son objectif : demander au conseil d'administration d'expliquer aux actionnaires ses choix en matière de stratégie climatique et de clarifier le reporting des émissions de gaz à effet de serre du groupe. Lors de son AG, Carrefour a formalisé les réponses en s'engageant à publier les données d'émissions indirectes de gaz à effet de serre scope 3 et à établir un plan d'action concernant les émissions des magasins franchisés à partir de 2024. Le 22 septembre dernier, ce dialogue s'est poursuivi lors d'une réunion avec l'entreprise, au cours de laquelle les actionnaires ont pu à nouveau l'interroger sur la transparence de son plan climat, sur l'atteinte de ses objectifs climatiques, sur le respect de ses engagements en matière de lutte contre la déforestation suite aux accusations dont elle a fait l'objet, sur ses relations avec ses franchisés ainsi que sur la rémunération de son dirigeant.

Dialogue avec Publicis

En collaboration avec Inyova, membre suisse de SfC, Ecofi a contacté Publicis afin de lui demander davantage de transparence sur les services fournis au secteur des énergies fossiles ainsi que sur la prise en compte des risques légaux et de réputation liés à la promotion du secteur. L'initiative vise aussi à renforcer les politiques mises en place par la société afin de limiter son exposition à des clients dont les activités ne sont pas alignées avec l'Accord de Paris.

Dialogue avec Intesa San Paolo

En collaboration avec l'ONG RE Common et SfC, Ecofi a envoyé une lettre à Intesa Sanpaolo concernant la politique de la société sur le financement du secteur du charbon, du pétrole et du gaz non conventionnel. Cette action a été menée pour sensibiliser la société sur l'importance de la sortie de la banque de ces secteurs, en particulier pour les nouveaux projets. L'initiative demande en particulier à la société de renforcer sa politique d'exclusion afin de couvrir tous les services financiers, y compris les investissements. La lettre a été signée par 9 investisseurs institutionnels.

Dialogue avec A2A

À travers SfC, Ecofi a participé au dialogue avec la société multi-services italienne A2A concernant différents enjeux liés au climat. Ecofi a notamment posé des questions afin d'accélérer la stratégie de sortie des énergies fossiles.

Dialogue avec Nike

À travers Forma Futura, membre suisse du réseau de SfC, Ecofi a contacté Nike pour lui demander des explications concernant l'implication dans plusieurs controverses liées notamment aux accusations de déforestation, pollution, non-respect des droits de l'Homme à travers des fournisseurs au Brésil, au Cambodge, au Sri Lanka et au Pakistan. Les controverses ont été évaluées à travers l'analyse ESG de RepRisk. L'initiative engage la société concernant les mesures mises en place pour éviter l'implication dans d'autres incidents similaires à l'avenir.

IMPACT
8
entreprises
contactées
par Ecofi



Droits de l'Homme/ Relations avec les salariés



Attentes des investisseurs sur les droits de l'Homme

Tout comme les deux dernières années, Ecofi a soutenu une initiative des PRI qui prévoit d'envoyer une lettre aux sociétés de l'indice FTSE 350 ne respectant pas les exigences de transparence prévues par la loi anglaise sur le travail forcé (*Modern Slavery Act*). Cette loi de 2015 oblige toutes les entreprises de plus d'une certaine taille opérant au Royaume-Uni de rendre compte de leur approche pour détecter et éliminer l'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement. A travers cette initiative, les investisseurs sensibilisent les sociétés à identifier les domaines de leurs activités les plus à risque de violations des droits de l'Homme et de réduire les risques légaux et de réputation. Cette initiative a regroupé 131 investisseurs institutionnels représentant plus de 8,1 trillions de livres sterling d'actifs sous gestion. L'initiative concerne 39 sociétés, dont 1 investie par Ecofi: LondonMetric Property.

IMPACT 1
entreprise contactée par Ecofi



Dialogues avec Orsted

À travers Shareholders for Change (SfC), Ecofi a participé au dialogue avec la société énergétique danoise Orsted afin d'accélérer sa stratégie de sortie des énergies fossiles. SfC a envoyé une lettre à la société et organisé une réunion avec ses membres et l'Investor Relations. De plus, SfC a porté une initiative de dialogue auprès d'Orsted dans le cadre de son assemblée générale annuelle. Shareholders for Change a posé plusieurs questions à l'entreprise sur sa stratégie ESG et notamment son exposition aux énergies fossiles, ainsi que sur les risques sociaux liés au travail forcé dans la région chinoise du Xinjiang.

IMPACT 6
entreprises contactées par Ecofi

Dialogues avec ASML

À travers Ethos Foundation, membre suisse de SfC, Ecofi a participé au dialogue avec ASML, société néerlandaise active dans l'industrie des semi-conducteurs, concernant ses politiques sur le respect des droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement. L'initiative a sensibilisé la société à adopter des pratiques d'achat responsable, notamment la sélection des fournisseurs en fonction aussi du respect des standards sociaux.

Dialogues avec Vestas

À travers GLS Investments, membre allemand de SfC, Ecofi a participé au dialogue avec Vestas, entreprise danoise fabricante d'éoliennes, concernant l'implication dans une controverse liée aux relations avec les salariés et les syndicats.

Dialogues avec Sanofi

À travers Forma Futura, membre suisse du réseau de SfC, Ecofi a contacté Sanofi pour lui demander des explications concernant l'implication dans plusieurs controverses liées notamment au manque de respect des politiques santé et sécurité des salariés en France, des exigences de surveillance post-commercialisation des vaccins aux Philippines et de transparence sur les effets négatifs des médicaments aux Etats-Unis. Les controverses ont été évaluées à travers l'analyse ESG de RepRisk. L'initiative interpelle la société concernant les mesures mises en place pour éviter l'implication dans d'autres incidents similaires à l'avenir.

Dialogues avec Ahold

À travers Forma Futura, membre suisse du réseau de SfC, Ecofi a contacté Ahold, pour lui demander des explications concernant l'implication dans des controverses liées au climat et aux accusations des mauvaises relations avec les salariés en Belgique. Les controverses ont été évaluées à travers l'analyse ESG de RepRisk. L'initiative engage la société concernant les mesures mises en place pour éviter l'implication dans d'autres incidents similaires à l'avenir.

Dialogues avec ABB

À travers Forma Futura, membre suisse du réseau de SfC, Ecofi a contacté ABB, pour lui demander d'explications concernant l'implication dans des controverses liées aux accusations des mauvaises relations avec les salariés en Turquie et d'impact négatif sur le climat. Les controverses ont été évaluées à travers l'analyse ESG de RepRisk. L'initiative interpelle la société concernant les mesures mises en place pour éviter l'implication dans d'autres incidents similaires à l'avenir.



Initiative sur les conditions sociales des maisons de retraite

À travers l'Investor Initiative for Responsible Care (IIRC), une coalition coordonnée par UNI Global Union de 138 investisseurs représentant près de 4,4 milliards de dollars d'actifs sous gestion, Ecofi interpelle les entreprises en prise avec les enjeux du secteur des soins, dont 2 investies par ses fonds, Vonovia et Icade, sur la manière dont elles supervisent les opérateurs de maisons de retraites afin de s'assurer qu'ils fournissent des soins de qualité et des conditions de travail décentes. En tant que propriétaires de biens immobiliers utilisés par des maisons de retraite, elles doivent en effet veiller à aider les opérateurs à répondre à ces attentes en supervisant leurs propriétés, notamment par le biais d'obligations contractuelles et de processus de diligence raisonnables avant et après l'investissement. Parmi les sujets clés abordés dans le cadre de ces dialogues : la santé et la sécurité des salariés ainsi que la qualité des soins. Ecofi a posé une question concernant ce sujet à Vonovia pendant l'AG 2023.

De plus, Ecofi a participé à une initiative de dialogue, coordonnée par UNI Global Union, avec 17 sociétés actives dans le secteur des maisons de retraite, dont 1 dans laquelle Ecofi investit, Korian. L'initiative demande aux sociétés de se munir de mesures concrètes pour améliorer les conditions sociales de leurs salariés, la gestion des effectifs et le traitement des patients.

Labour Rights Investor Network

Ecofi soutient le Labour Rights Investor Network coordonné par UNI Global Union et composé par 20 investisseurs représentant 2,2 billions de dollars d'actifs sous gestion. L'initiative vise à formaliser et exprimer les attentes des investisseurs membres sur les pratiques à respecter concernant les droits à la liberté d'association et à la négociation collective des salariés de la part des sociétés. Les investisseurs membres demandent aux sociétés investies de mettre en œuvre des mesures spécifiques pour respecter les droits fondamentaux des travailleurs et de mener des due diligences en matière de droits du travail. De plus, ils demandent d'améliorer la divulgation des données relatives au droit du travail qui permettent aux investisseurs d'évaluer le risque de l'entreprise, comme le pourcentage de travailleurs couverts par des conventions collectives, les litiges en cours et les enquêtes réglementaires concernant des violations présumées des droits du travail.

IMPACT 3
entreprises contactées par Ecofi



Campagne 2023 sur l'accès aux médicaments

Ecofi soutient, auprès de plus de 130 investisseurs représentant 21 trillions de dollars d'encours, l'initiative de la Fondation Access to Medicine concernant l'ODD 3 (Santé et bien-être pour tous) de l'ONU. Ce projet d'engagement de long terme enjoint les investisseurs à dialoguer avec les sociétés pharmaceutiques recensées par l'Access to Medicine Index, dont 4 investies par les fonds d'Ecofi - Abbie, Merck, Novartis, Sanofi - sur l'enjeu de l'accès aux médicaments, notamment dans les pays en développement. En effet, il s'agit d'analyser des critères tels que la tarification, les brevets ou les efforts de R&D de ces entreprises, en ligne avec les recommandations émises dans l'Access to Medicine Index.

IMPACT 4
entreprises contactées par Ecofi

LE DIALOGUE



Gouvernance/Responsabilité fiscale



Campagne de questions écrites au CAC40

Comme depuis 3 ans, Ecofi, en tant que membre de la Commission de dialogue et engagement du FIR, soutient la campagne 2023 des questions écrites adressées à l'ensemble des entreprises du CAC 40.

Les questions concernent différents sujets ESG, dont la responsabilité fiscale, la transition énergétique, les relations avec les salariés et la parité H/F. Ecofi a été en charge de l'écriture de la question sur la responsabilité fiscale et de l'analyse des réponses des sociétés.

Les réponses à ces questions vont donner lieu à une analyse et à une étude publique.

À travers cette initiative, Ecofi a contacté 39 entreprises investies par ses fonds.

IMPACT
39 entreprises contactées par Ecofi



Dialogue avec Acciona

À travers Forma Futura, membre suisse du réseau de Shareholders for Change, Ecofi a contacté Acciona, pour lui demander des explications concernant l'implication dans des controverses liées aux accusations de pratiques anticoncurrentielles en Espagne et de pollution au Canada.

Les controverses ont été évaluées à travers l'analyse ESG de RepRisk. L'initiative interpelle la société concernant les mesures mises en place pour éviter l'implication dans d'autres incidents similaires à l'avenir.

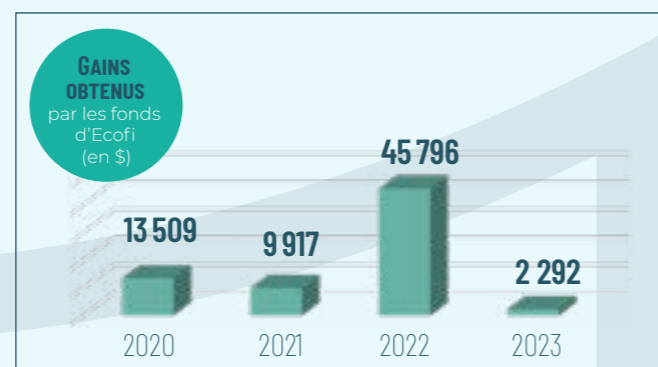
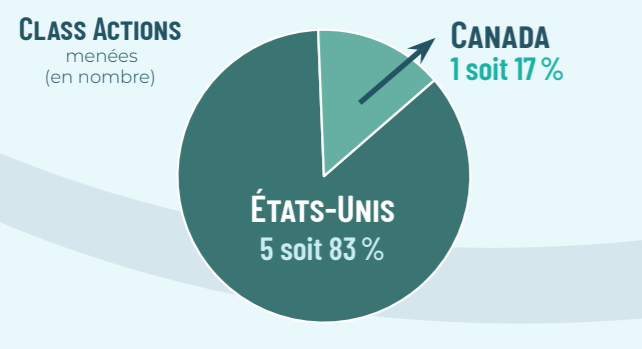
IMPACT
1 entreprise contactée par Ecofi

LES CLASS ACTIONS

L'action de groupe (ou *Class Actions*) est une action judiciaire qui permet à un grand nombre de consommateurs ayant subi un même préjudice d'obtenir une indemnisation financière.

Depuis 2017, Ecofi utilise les services d'ISS afin d'avoir connaissance des recours collectifs auxquels les fonds peuvent participer et de gérer la mise en place de ces *Class Actions*.

En 2023, les 2 *Class Actions* contre Daimler et Align Technology sont à l'origine du gain de 2 292 dollars.



Le dialogue institutionnel : interpellier

En 2023, Ecofi a participé à **12 initiatives de dialogue** avec les institutions liées aux enjeux ESG suivants: la qualité des rapports RSE des sociétés, la réglementation européenne sur le Devoir de vigilance, le *Say on Climate*, le dépôt de résolutions des actionnaires, la consommation de plastique et d'eau et le *greenwashing*.



Qualité des rapports RSE des sociétés



Lettre en faveur de normes européennes ambitieuses en matière de rapports extra-financiers

Ecofi a signé une lettre envoyée à la Commission européenne (UE) en lui demandant d'adopter des normes ambitieuses en matière de rapports RSE. L'UE a fait preuve d'un leadership mondial en élaborant des normes complètes et de grande qualité sur le sujet. Cependant, le nombre des données et d'obligations de divulgation dans la version finale des EU Sustainability Reporting Standards (ESRS), notamment concernant l'enjeu de la biodiversité, a été considérablement réduit par rapport au premier projet de L'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG).

Cette initiative a regroupé 11 investisseurs institutionnels représentant plus de 570 millions d'euros d'actifs sous gestion et 50 sociétés et associations.



Déclaration d'investisseurs en faveur de normes européennes ambitieuses en matière de rapports extra-financiers

Ecofi a signé une déclaration d'investisseurs qui appelle la Commission européenne à préserver l'intégrité et l'ambition des normes européennes sur la disclosure ESG de la part des sociétés cotées, aux mêmes niveaux que celles recommandées par l'EFRAG en novembre 2022. L'initiative demande notamment à la Commission de garder l'objectif de prévoir un cadre rigoureux pour fournir aux investisseurs des informations cohérentes, comparables et fiables, nécessaires pour prendre des décisions d'investissement conformes aux objectifs climatiques de l'UE. L'initiative demande notamment 5 mesures, dont le maintien de l'obligation de publication de certains indicateurs clés sur le climat et sur la biodiversité. L'initiative a été coordonnée par les PRI, l'UNEP des Nations Unies, Eurosif, l'EFAMA, l'IIGCC et elle est soutenue par 92 investisseurs.



Règlementation européenne sur le devoir de vigilance



Déclaration commune sur la Directive européenne sur le devoir de vigilance

Ecofi a soutenu une initiative coordonnée par le FIR et la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH), qui vise à sensibiliser la Commission européenne sur l'importance d'imposer aux sociétés une approche exigeante sur le devoir de vigilance. Cette déclaration demande à ce que la future directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises se base sur les approches définies par le Global Compact des Nations Unies et par les principes de l'OCDE pour les multinationales. Plus particulièrement, elle formule 5 demandes précises, dont l'application des exigences de vigilance sur l'ensemble de la chaîne de fournisseurs et la prise en compte des points de vue de toutes les parties prenantes affectées. L'initiative est soutenue par 32 organisations.



Déclaration d'investisseurs en faveur d'une régulation plus robuste contre le travail forcé

Ecofi a signé une lettre préparée par l'Investor Alliance for Human Rights qui demande à la Commission européenne de renforcer la réglementation proposée sur le devoir de vigilance dans l'Union européenne (*EU Corporate Sustainability Due Diligence Directive*). L'initiative demande l'intégration dans la directive de plusieurs mesures, dont la publication d'une cartographie de la chaîne d'approvisionnement et de la liste complète de leurs fournisseurs et sous-fournisseurs, l'accès aux travailleurs affectés par un recours en justice et l'extension du périmètre d'application de la loi sur toute la chaîne des fournisseurs. L'initiative est soutenue par les PRI des Nations Unies et par 87 investisseurs, représentant 2,4 trillions de dollars d'encours.

Déclaration d'investisseurs en faveur de l'inclusion du secteur financier dans la Directive européenne sur le devoir de vigilance

Ecofi a signé une lettre envoyée à la Commission européenne et au Conseil de l'Union européenne, rédigée par les PRI des Nations Unies, qui appelle à l'inclusion du secteur financier dans la directive sur le devoir de vigilance (*Corporate Sustainability Due Diligence Directive - CSDDD*). Selon les signataires, le devoir de vigilance dans l'UE est un élément important pour les investisseurs responsables pour pouvoir évaluer les politiques de durabilité des sociétés. La directive offre la possibilité de créer un cadre cohérent et harmonisé sur le devoir de diligence pour les sociétés européennes et constitue un pas en avant indispensable pour garantir que les activités économiques liées au marché de l'UE sont menées de manière responsable. L'inclusion du secteur financier dans la directive aiderait les investisseurs à mieux comprendre et à gérer les impacts extra-financiers liés à leurs décisions d'investissement dans le secteur.



Déclaration des investisseurs en faveur d'une législation sur le devoir de vigilance en Suisse

Ecofi a signé une lettre rédigée par la Fondation Ethos, membre suisse de Shareholders for Change, qui demande au Parlement Suisse l'introduction d'une législation en matière de respect de l'environnement et des droits humains pour les grandes sociétés suisses, couvrant aussi la chaîne de fournisseurs. Cela permettrait à la Suisse de s'aligner davantage sur les exigences émergentes en matière de diligence raisonnable dans l'UE.

Cette initiative a été signée par 21 investisseurs représentant plus de 459 milliards de francs suisses d'actifs sous gestion.



Say on Climate



Lettre au Président de la République sur les résolutions des actionnaires sur le climat

Ecofi a signé une lettre adressée au Président de la République Emmanuel Macron et à Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, pour soutenir l'amendement n°483 au projet de loi Industrie Verte, déposé en séance publique à l'Assemblée nationale. Cet amendement, adopté le 21 juillet, a pour objectif de permettre la généralisation des *Say on Climate*, résolutions non contraignantes qui soumettent la stratégie climat d'une entreprise à l'approbation de ses actionnaires lors de son assemblée générale.

L'amendement porte les propositions suivantes :

- la stratégie climat des entreprises cotées devra être soumise au vote consultatif des actionnaires tous les 3 ans;
- un rapport annuel de la stratégie climat devra être effectué et soumis au vote consultatif des actionnaires chaque année.

L'initiative a été coordonnée par le FIR et soutenue par 14 investisseurs.

Lettre au ministère de l'Économie et des Finances sur les résolutions des actionnaires sur le climat

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de loi Industrie Verte, Ecofi, avec 34 investisseurs et acteurs de la finance responsable, a signé une lettre adressée au ministre de l'Économie français, M. Bruno Le Maire, afin d'intégrer dans la loi l'amélioration du cadre réglementaire du dialogue actionnarial sur les enjeux climatiques en France. L'initiative, coordonnée par le FIR, demande en particulier de généraliser les résolutions *Say on Climate* à partir d'un cahier des charges clair et faciliter et clarifier les conditions de dépôt des résolutions actionnariales, notamment pour les résolutions climatiques.



Dépôt des résolutions d'actionnaires



Initiative pour simplifier le régime des dépôts des résolutions des actionnaires

Ecofi a signé une lettre rédigée par Phitrust et envoyée à l'AMF et au ministère de l'Économie et des Finances. L'initiative vise à simplifier les procédures existantes pour déposer une résolution de la part des actionnaires minoritaires aux assemblées générales des sociétés ; ces procédures sont actuellement particulièrement complexes et elles peuvent dans certains cas limiter les pouvoirs des actionnaires.

La lettre prévoit en particulier 8 recommandations, notamment :

- réduire le seuil du capital requis pour déposer un projet de résolution (actuellement 0,5 % pour les sociétés avec plus de 15 millions de capitalisation)
- allonger le délai dont disposent les actionnaires pour déposer un projet de résolution une fois l'avis de réunion publié (actuellement 20 jours)
- restreindre les pouvoirs du Conseil d'administration de rejeter les résolutions proposées par les actionnaires (actuellement les sociétés cotées ont la possibilité de refuser l'inscription des résolutions des actionnaires sans devoir fournir des justifications particulières).

L'initiative a été soutenue par 15 investisseurs dont tous les membres français de Shareholders for Change (Ecofi, Phitrust, Meeschaert, Sanso).



Consommation du plastique et de l'eau



Lettre aux gouvernements sur la crise du plastique

Ecofi a signé une lettre adressée à tous les gouvernements qui les invite à rendre obligatoire pour les sociétés la publication des données sur la consommation du plastique. A travers cette initiative, coordonnée par le CDP, les investisseurs rappellent aux gouvernements que la crise mondiale du plastique représente un risque financier systématique pour presque tous les secteurs. La publication des données sur la consommation du plastique a pour objectif d'évaluer les risques, d'identifier les dépendances et les impacts, de définir les objectifs et suivre les engagements dans le cadre du Traité mondial pour mettre fin à la pollution plastique.

L'initiative est soutenue par 48 investisseurs, représentant 3,5 trillions de dollars d'encours.

Lettre aux gouvernements sur la crise de l'eau

Ecofi a signé une lettre adressée à tous les gouvernements, les invitant à mettre en œuvre des politiques nationales qui visent à assurer une transition vers une économie mondiale sécurisée en matière d'eau d'ici 2030. En ligne avec l'ODD 6 des Nations Unies, l'initiative demande aux gouvernements de renforcer leurs réglementations pour améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant les décharges et en minimisant les rejets de produits chimiques et de matières dangereuses. L'initiative invite les gouvernements à rendre obligatoire pour les sociétés la publication des données comparables concernant leurs impacts sur la consommation et sur la pollution de l'eau. A travers cette initiative, coordonnée par le CDP, les investisseurs rappellent aux gouvernements que la crise mondiale de l'eau représente un risque financier systématique pour presque tous les secteurs.

L'initiative est soutenue par 30 investisseurs, représentant 1,7 trillions de dollars d'encours.



Greenwashing

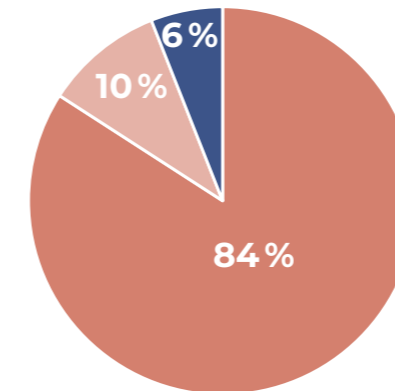


Réponse à la consultation des Autorités européennes de surveillance sur le *greenwashing*

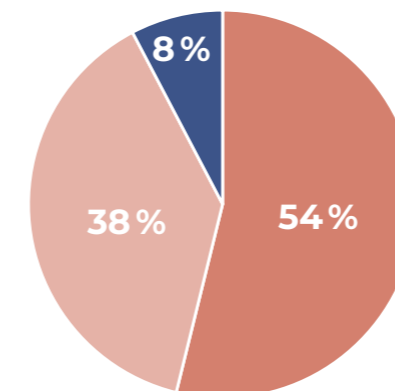
Ecofi a rédigé, en collaboration avec La Banque Postale AM et AXA, la réponse de la part du Comité IR de l'AFG, à la consultation des Autorités européennes de surveillance (ESAs) sur le sujet du *greenwashing*. L'objectif de la consultation est de recueillir des informations sur la manière de comprendre les principales caractéristiques et les risques associés au *greenwashing* et de collecter des exemples de pratiques potentielles de *greenwashing*. L'AFG a répondu à la consultation en mettant en avant différents points, dont l'importance de faire une distinction entre risque de *greenwashing* « intentionnel » et « non-intentionnel ».

Les thématiques ESG au coeur du dialogue

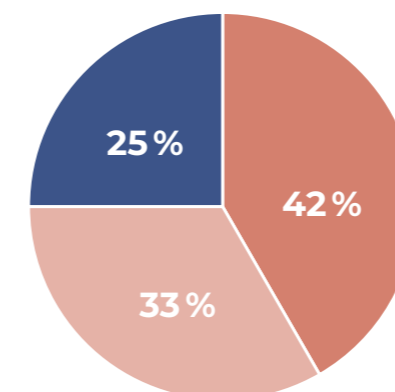
Dialogue individuel



Dialogue collectif



Dialogue institutionnel



APRÈS LE CLIMAT, LA NÉCESSAIRE MOBILISATION DES INVESTISSEURS POUR LA NATURE

Longtemps ignorée face à l'urgence climatique, la nature s'est progressivement imposée ces dernières années comme une préoccupation majeure pour les investisseurs, donnant lieu à un foisonnement d'initiatives sur cette thématique. Fin 2023, *Climate Action 100+* a trouvé son pendant pour la biodiversité avec le lancement de la coalition *Nature Action 100*. En parallèle, les PRI ont développé *SPRING* leur propre campagne collective sur le sujet. Forte de son expertise sur cette thématique et dans le but d'étendre toujours plus son impact, Ecofi a naturellement souhaité rejoindre et participer activement à ces deux initiatives collectives.

NOTRE CAMPAGNE

En 2023, nous avons déjà décidé de franchir une nouvelle étape dans notre engagement en faveur de la nature en lançant, pour la première fois, une campagne d'engagement dans le but de mobiliser les grandes entreprises sur cette thématique. Soutenue par une dizaine d'investisseurs de la coalition *Shareholders for Change*, Ecofi a contacté 22 entreprises sur la base de la qualité de leur politique en matière de biodiversité et de la gravité de leurs controverses sur le sujet.

NOS POINTS D'ATTENTION

Nous leur avons posé en moyenne 9 questions. Il nous a paru essentiel d'interroger ces sociétés sur l'analyse de leurs dépendances et de leurs impacts, sur les politiques mises en place et les indicateurs de mesure utilisés ainsi que sur la manière dont elles intègrent ces enjeux dans leurs matrices de gestion des risques. Nous avons par ailleurs souhaité que cet engagement couvre l'ensemble de la chaîne de valeur et avons, par conséquent, demandé à ces sociétés quel était leur processus d'intégration de la biodiversité dans la sélection et la gestion de leurs fournisseurs. Enfin, nous avons tenu à encourager ces entreprises à respecter les différentes strates de la hiérarchie d'atténuation, en accord avec les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité, en les enjoignant à décrire les mesures qu'elles ont mises en place pour favoriser la restauration de la biodiversité.

L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ SE DÉGRADE À UN RYTHME SANS PRÉCÉDENT

Dans son rapport sur les risques mondiaux, le Forum économique mondial a mis en évidence que plus de la moitié du PIB mondial dépendait de la nature et de ses services, et que la perte sans précédent de la biodiversité mettait cette valeur en péril. De nombreuses études soulignent également l'état inquiétant de dégradation de la biodiversité. Selon les chercheurs du *Stockholm Resilience Center*, la limite planétaire portant sur la perte d'intégrité de la biosphère a déjà été largement dépassée et se trouve dans une situation plus préoccupante encore que celle du climat. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) indique que les taux d'extinction d'espèces sont 10 à 100 fois supérieurs à ce qu'ils étaient pendant les 10 derniers millions d'années.

Les populations de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et d'amphibiens ont diminué de 60% entre 1970 et 2014, selon le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Si l'Homme n'agit pas rapidement, les économies du monde entier souffriront des conséquences de ce phénomène, qui vont de la perte de production alimentaire à l'accélération du changement climatique.

Pour garantir une société et une économie résilientes il est urgent d'inverser la tendance dès aujourd'hui.

Des études récentes ont par ailleurs démontré que la perte de biodiversité entraîne des risques substantiels pour les entreprises au niveau mondial et plus particulièrement pour le secteur financier. En tant qu'investisseur, la perte de biodiversité peut se traduire, à terme, par une perte de rentabilité de nos actifs. De nombreuses activités économiques dépendent plus ou moins directement de services écosystémiques et des capitaux naturels de manière générale tels que le bois, la pollinisation, la fertilité des sols ou encore la qualité de l'eau.

La perte de biodiversité entraîne d'ores et déjà pour certains actifs une baisse de la productivité, des pénuries de ressources naturelles ou des interruptions de production.

Aujourd'hui, les consommateurs sont plus attentifs que jamais à la responsabilité des entreprises. Celles qui ont un impact négatif sur la biodiversité sont d'autant plus exposées à des risques physiques, des risques de réputation et de transition ou encore des risques réglementaires ou de litiges.

La législation relative à la biodiversité, de plus en plus stricte, les oblige ainsi à revoir leurs politiques d'approvisionnement, exigeant de leurs fournisseurs qu'ils utilisent des méthodes de production plus durables.

À titre d'exemple, certaines d'entre elles se voient contraintes à bannir les activités liées à la déforestation de leur chaîne d'approvisionnement. Il existe par ailleurs une multitude d'exemples d'entreprises faisant l'objet d'exclusions de la part d'investisseurs ou dont la réputation est entachée en raison de leur contribution à la déforestation ou à la pollution.

Une étude menée par la BCE estime que 72% des entreprises de la zone euro et trois quarts des prêts bancaires dans la région seraient exposés au risque de perte de la biodiversité.

LES OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE

Dans ce contexte, la campagne que nous avons lancée visait à répondre à un double objectif : d'une part mieux maîtriser nos risques liés à la nature, toujours dans une logique d'investissement à long terme, et d'autre part, mieux comprendre les difficultés et les enjeux auxquels les entreprises sont confrontés.

Nous avons dressé un premier état des lieux des avancées des sociétés dans la structuration de leur stratégie sur la nature. Le but étant de mieux appréhender les freins rencontrés et ainsi mieux les accompagner en leur proposant des recommandations adaptées.

C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour une approche cross-sectorielle en sélectionnant des sociétés issues de secteurs ayant des impacts et dépendances variables sur la biodiversité (agro-alimentaire, papier, énergie, santé...) nous permettant d'avoir une vision d'ensemble sur les principaux défis auxquels elles font face.

DIALOGUE SUR LA BIODIVERSITÉ : UN DÉFI POUR LES INVESTISSEURS

Bien que la biodiversité fasse l'objet d'une attention grandissante, elle est encore un sujet récent pour les entreprises et à plus forte raison pour l'ensemble des investisseurs qui sont progressivement en train de se former et d'apprendre sur la manière de dialoguer avec les entreprises autour de cette thématique.

Les stratégies des entreprises sur la nature sont en phase de développement, rendant difficiles les pratiques de benchmark pour identifier et promouvoir les meilleures pratiques de marché.

À cette difficulté s'ajoute celle de la qualité de la donnée et des indicateurs à disposition. L'un des grands enjeux consiste à mesurer de manière homogène l'impact des activités des entreprises sur le capital naturel pour pouvoir ensuite définir une trajectoire cible commune.

Si la qualité des métriques sur les émissions de gaz à effet de serre a considérablement évolué au cours des dernières années, les informations sur la manière dont les entreprises peuvent être liées – par exemple, à la pollution de l'eau, à la surexploitation des sols fertiles ou encore à la déforestation – restent encore parcellaires et reposent sur des méthodologies hétérogènes.

Le développement d'indicateurs de qualité s'annonce plus ardu que pour le climat, en raison notamment de la complexité des écosystèmes.

Plusieurs éléments permettent d'évaluer la bio-diversité : les écosystèmes, les espèces et les gènes. Et, sur chacun de ces critères, plusieurs aspects peuvent être pris en compte, comme le type de pression exercée, les risques d'extinction ou le niveau d'intégrité d'un écosystème. Enfin, les impacts liés à la biodiversité sont des impacts dont la sévérité et l'intensité varient en fonction de leur localisation.

L'ampleur des impacts et des dépendances d'une entreprise vis-à-vis de la nature variera en fonction de son

lieu d'implantation ou de l'emplacement de ses principales chaînes d'approvisionnement et matières premières. Par conséquent, il est difficile d'agréger ces données au niveau de l'entreprise. Il s'agit d'un défi majeur pour les secteurs dont les chaînes d'approvisionnement sont étendues, complexes et basées sur les ressources naturelles. Il est, dès lors, essentiel pour les investisseurs de comprendre le risque géographique pour toutes les catégories d'actifs s'ils veulent avoir une véritable connaissance des risques et des opportunités liés à l'impact sur la biodiversité de chaque société.

TRANSPARENCE & OUTILS EN DÉVELOPPEMENT

La question de la transparence, est, dans ce contexte, centrale. En parallèle du développement des différentes exigences réglementaires, les cadres de reportings volontaires ou obligatoires s'affinent progressivement, faisant office de guide à la fois pour les entreprises et les investisseurs.

Ces outils devraient permettre aux investisseurs – dans un contexte de foisonnement réglementaire – d'aligner et de rendre plus cohérentes leurs attentes à l'égard des entreprises qui expriment parfois des difficultés à comprendre les exigences de leurs parties prenantes.

Nous observons également que si un certain nombre d'entreprises a déjà développé des approches et des politiques de protection de la biodiversité, elles ont tendance à ne s'attaquer qu'à une partie du problème : surpêche, déchets plastiques, pesticides ou déforestation, plutôt que d'aborder l'ensemble de la problématique de biodiversité au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Il leur manque bien souvent une approche plus globale avec une stratégie, une politique et des objectifs spécifiques s'appuyant sur une analyse d'impact localisée alignés avec des cadres de référence mondiaux tels que le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming Montréal.

L'absence de consensus sur les indicateurs de mesure a entravé les efforts visant à définir un objectif mondial en matière de biodiversité.



Alix Roy
Analyste ESG

UNE GESTION 100% ISR

IMPACT ISR : un processus en 3 temps



Exclusions sectorielles

- Entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, la production de pesticides, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon, l'extraction de pétrole, le raffinage, le transport et la production d'énergie liée au pétrole
- Entreprises impliquées dans la production des 9 catégories d'armes controversées
- Entreprises impliquées dans 6 catégories d'énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux/schiste argileux, forage en Arctique, offshore très profond, méthane de houille/ gaz de houille, hydrates de méthane, pétrole/ gaz par fracturation hydraulique)
- Emetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et émissions souveraines de ces paradis fiscaux

Sélection des émetteurs les plus responsables sur la base des données de Moody's ESG Solutions, avec notre

Méthode I-Score :

- surpondération des indicateurs de résultat dans la note ESG globale pour mesurer la performance réelle de l'entreprise – en opposition à son discours – dans une perspective de gestion des risques. Par exemple : les émissions de CO₂/MWh/an, les taux de fréquence et de gravité des accidents etc. ;
- surpondération de 4 critères à fort impact ESG à travers la « Touche Ecofi » : équilibre des pouvoirs, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, rejet des paradis fiscaux, non-discrimination.
- exclusion des émetteurs controversés qui font face à des incidents majeurs (pollution, atteinte aux droits humains, environnement...)

Un niveau d'intensité ISR, de 1 (plus faible) à 3 (plus fort), est appliqué en fonction du niveau d'engagement du fonds.



Ecofi, une gestion qui prend les devants et qui influence demain

En 2020, Ecofi a pérennisé ses engagements en devenant entreprise à mission et en inscrivant dans ses statuts son attachement à l'Investissement socialement responsable (ISR) et à la finance solidaire.

Nous assurons à toutes nos parties prenantes que cet engagement, cohérent avec notre démarche, est durable et nous avons adopté la raison d'être suivante :

« Ensemble, nous bâtissons des solutions d'investissement alliant performance financière et respect de l'Homme et de la planète. Actifs pour le futur, nous prenons les devants pour façonner un avenir dont nous sommes tous responsables. »

Devenir une entreprise à mission, c'est inscrire dans ses statuts un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.

Dans ce cadre, Ecofi a défini 4 objectifs qui ont chacun 3 indicateurs:

- Contribuer par notre politique d'investissement et d'influence à l'amélioration des pratiques responsables des émetteurs et de la Place
- Contribuer à répondre aux besoins financiers de l'économie sociale et solidaire.
- Favoriser la participation des salariés aux grandes orientations de l'entreprise et partager la valeur créée.
- Accorder nos pratiques d'investisseur et d'entreprise en mettant en œuvre une politique RSE ambitieuse.

EN SAVOIR +
Découvrez notre Code de transparence
en cliquant sur l'image



NOS PARTENAIRES



Access to Medicine Foundation (Atmindex)

La Fondation Access to Medicine est une ONG internationale, basée aux Pays-Bas, et dédiée à l'amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments dans les pays en développement.

La Fondation publie l'indice « Access to Medicine Index », qui classe les groupes pharmaceutiques en fonction de leurs efforts pour améliorer l'accès global aux médicaments. Ecofi est membre de Atmindex.

www.accesstomedicineindex.org



Association française de la gestion financière (AFG)

L'AFG représente les professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Créée en 1961, elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs. Ecofi est membre de l'AFG et participe à la Plénière investissement responsable, au Comité IR, ainsi qu'à d'autres groupes de travail sur l'ESG.

www.afg.asso.fr



CDP

Le CDP est une association d'investisseurs institutionnels qui a pour objectif d'éclairer les décisions d'investissement de ses membres en les informant sur les conséquences pour les entreprises de la « contrainte carbone » et du changement climatique. Le CDP interroge annuellement les entreprises sur leur politique de lutte contre les changements climatiques, leurs émissions de gaz à effet de serre, leur impact sur les forêts et leur utilisation de l'eau. Ecofi est membre du CDP.

www.cdproject.net



Climate Action 100+

Lancée en 2017, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission d'inciter les sociétés à mieux prendre en compte les risques et les opportunités liés à la transition énergétique. Les investisseurs de l'initiative demandent aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication liée au climat. Ecofi est membre de Climate Action 100+.

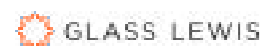
<https://www.climateaction100.org/>



Éthique & Investissement

L'Association Éthique et Investissement a été fondée en 1983 par des économistes de congrégations religieuses. Elle s'adresse à toute personne – particulier ou organisation – soucieuse d'exercer sa responsabilité d'investisseur et d'actionnaire. Son objet est de promouvoir l'éthique dans les placements financiers par la prise en compte de critères ESG. Ecofi est membre d'Éthique & Investissement.

www.ethinvest.asso.fr



Glass Lewis

Glass Lewis est une agence d'analyse de la gouvernance et d'implémentation de la politique de vote pour les investisseurs.

www.glasslewis.com



Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

Le FIR a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires, de citoyens et d'investisseurs dans le but de promouvoir l'Investissement socialement responsable (ISR) en France. Ils sont à l'initiative de la Semaine de la finance responsable. Les équipes d'Ecofi participent à plusieurs commissions du FIR. Ecofi est membre du FIR.

www.frenchsif.org



Institutional Shareholder Services (ISS)

ISS est une agence d'analyse de la gouvernance et d'implémentation de la politique de vote pour les investisseurs. Ecofi est cliente d'ISS.

www.issgovernance.com



ISS ESG

ISS ESG est la branche d'investissement responsable d'Institutional Shareholder Services Inc. Elle fournit des solutions environnementales, sociales et de gouvernance pour les investisseurs institutionnels, les gestionnaires d'actifs, les hedge funds et les administrateurs d'actifs.

Ecofi est cliente d'ISS ESG pour le service sur les données carbone, l'alignement avec les scénarios climatiques et les risques liés au climat des émetteurs.

<https://www.issgovernance.com/esg/>



Moody's ESG

Moody's ESG Solutions (ancien Vigeo-Eiris) est une unité opérationnelle de Moody's Corporation créée pour répondre à la demande mondiale croissante de perspectives climatiques et ESG. Ecofi est cliente de Moody's ESG Solutions.

<https://esg.moody's.io/>



Principles of Responsible Investment (PRI)

Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été créés en 2007 par un groupe d'investisseurs institutionnels mondiaux à l'initiative de Monsieur Kofi Annan. Les PRI sont partenaires du Pacte mondial des Nations-Unies ainsi que de l'initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEPFI). Les 6 principes visent à inciter les investisseurs à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à leurs décisions d'investissement. Ecofi est signataire des PRI depuis 2009.

www.unpri.org



Proxinvest

Créée en 1995, Proxinvest est la première agence française d'analyse de gouvernance et de politique de vote. Elle est membre du réseau européen ECGS. Ecofi est cliente de Proxinvest.

www.proxinvest.fr



Société française des analystes financiers (SFAF)

La SFAF est une association créée en 1961 œuvrant à l'amélioration des techniques de l'analyse financière. Ecofi participe aux Commissions ESG et Impact Investing de la SFAF.

www.sfaf.com



Shareholders for Change (SfC)

Créé en 2017, Shareholders for Change est un réseau d'investisseurs européens qui a pour objectif de dialoguer avec les sociétés en vue d'améliorer leurs pratiques de responsabilité sociale et leurs relations avec les parties prenantes, en termes de transparence et de performance.

Ecofi est membre fondateur de Shareholders for Change.

www.shareholdersforchange.eu

Actions gratuites

Il s'agit d'une action qu'une société décide d'attribuer gratuitement, en accord avec ses actionnaires. Le nombre d'actions distribuées gratuitement est proportionnel au nombre d'actions détenues par l'actionnaire. Les actions gratuites sont parfois soumises à des conditions de détention, favorisant l'actionnariat de long terme.

Administrateur

Personne physique ou représentant d'une personne morale siégeant au Conseil d'administration.

Administrateur indépendant

Le Rapport Bouton définit un administrateur indépendant comme un administrateur qui "n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement."

Apport en nature / numéraire / industrie

Ensemble de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, pouvant être apportés dès l'origine d'une entreprise ou lors de son développement (augmentation de capital). L'apport en nature s'oppose à l'apport en numéraire qui correspond à des apports en espèces. L'apport en industrie regroupe l'ensemble des savoirs et des connaissances qu'un investisseur peut apporter.

Assemblée générale

Les assemblées générales sont le lieu où les actionnaires peuvent exercer leur pouvoir de décision. Ces décisions sont classées en deux types suivant leur importance. Les règles d'adoption des résolutions dépendent de cette classification :

- l'assemblée générale ordinaire (AGO) prend, à la majorité simple des actions représentées, des décisions concernant la gestion ordinaire de la société : approbation des comptes, distribution de dividendes, nomination et révocation d'administrateurs ;
- l'assemblée générale extraordinaire (AGE) prend des décisions modifiant les statuts : augmentation de capital, fusion, apport partiel d'actifs, scission, émission d'actions... à une majorité renforcée (dite "majorité qualifiée" – différente selon les pays).

Augmentation de capital

Acte qui consiste à augmenter le capital social d'une entreprise en émettant de nouvelles actions. Généralement utilisée en dernier recours pour assurer le financement de l'entreprise (après l'autofinancement et l'endettement), ce type d'opération peut avoir pour effet, à court terme, de diminuer le bénéfice par action et/ ou de réduire le contrôle des actionnaires. La société propose

généralement aux anciens actionnaires de souscrire de nouveaux titres à un prix en principe inférieur au dernier cours de bourse.

Conseil d'administration

Conseil dont les membres sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, qui élit ensuite le président. Les administrateurs disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concerne.

Conventions réglementées

Ce sont des conventions non habituelles ou conclues à des conditions anormales, directement ou indirectement, entre la société et son dirigeant, un actionnaire détenant plus de 10 % des voix, ou une société qui les contrôle. Elles doivent être autorisées (avant) et / ou approuvées (après) par un organe social indiqué par la Loi (conseil d'administration, conseil de surveillance, assemblée des associés, etc.).

Cumul des fonctions

Il s'agit, pour une personne, de cumuler les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général au sein d'une même société. Le président-directeur général dispose ainsi de pouvoirs étendus :

- en sa qualité de directeur général, il assure la direction opérationnelle de la société ;
- en sa qualité de président du conseil d'administration, il supervise l'établissement des grandes orientations de la société.

Dividende

Les dividendes servent à rémunérer les apporteurs de capitaux propres (les actionnaires). Ils sont en général distribués à partir du bénéfice net de l'exercice clos, mais peuvent également être prélevés sur les bénéfices mis en report à nouveau ou en réserve.

Droit préférentiel de souscription (DPS)

Le Droit préférentiel de souscription est un droit attaché à chaque action ancienne qui permet à son détenteur de souscrire à l'émission d'actions nouvelles. Celui qui est déjà actionnaire possède donc un droit de priorité pour souscrire à l'augmentation de capital.

Enjeux ESG

L'acronyme ESG désigne les enjeux et critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ils constituent généralement les trois piliers de l'analyse ISR qui consiste à évaluer la performance et le niveau de responsabilité des entreprises et États dans ces trois domaines.

Exemples de critères :

- Environnementaux : politique de prévention et de contrôle des pollutions, système de management environnemental, émissions de polluants ;
- Sociaux : santé et sécurité des collaborateurs, respect des droits syndicaux, diversité et égalité hommes-femmes ;
- Gouvernance : indépendance et diversité du Conseil d'administration, mesures de prévention de la corruption, rémunération des dirigeants.

Gouvernance d'entreprise

La gouvernance se définit comme l'ensemble des règles qui régissent la manière dont les entreprises sont contrôlées et dirigées. Elle répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise – tels que les actionnaires, les dirigeants et les salariés – et pose les règles et les procédures de prises de décisions.

Investissement socialement responsable (ISR)

« L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique, impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable » (Définition AFG-FIR).

Jeton de présence

C'est la rémunération accordée aux administrateurs. Elle est calculée, en principe, selon leur assiduité de présence aux réunions. En pratique, il s'agit d'une rémunération fixe qui peut être attribuée également aux absents. La loi PACTE du 22 mai 2019 a remplacé le terme « jeton de présence » par celui de « rémunération », mais sans modifier le régime existant en la matière.

Mandataire social

Personne ayant autorité pour représenter la société auprès des tiers : gérant (SARL), président ou directeur général (SA).

Mesures anti-OPA

Les mesures anti-OPA constituent l'un des moyens défensifs de contrôle d'un actionnariat. Elles peuvent se répartir en 4 catégories :

- séparer le pouvoir du capital (commandite, action sans droit de vote...);

- contrôler les changements d'actionnariat (déclaration de seuil, droit d'agrément...);
- renforcer les actionnariats fidèles (actionnariat salarié...);
- utiliser des dispositions juridiques (autorisations administratives, clauses de changement de contrôle...).

Offre publique d'achat (OPA)

L'offre publique d'achat consiste à proposer aux actionnaires d'une société cotée l'acquisition de la totalité des titres pendant une période donnée et pour un prix fixé. La procédure d'OPA se fait sous la surveillance des Autorités de marché qui s'assurent du respect des principes de transparence, de bonne information et d'égalité de traitement des actionnaires.

Organisme de placement collectif (OPC)

Les Organismes de Placements Collectifs sont des portefeuilles financiers gérés pour le compte de nombreux souscripteurs par opposition aux Mandats individuels qui ne concernent qu'un seul client. SICAV et FCP sont deux formes d'OPC.

Options de sur-allocation ("greenshoe")

La technique dite "greenshoe", du nom de la première entreprise l'ayant utilisée, permet de réguler le cours d'une action au moment de son introduction en bourse. L'entreprise donne à la banque qui procède à l'introduction l'option d'acheter une quantité de titres supérieure à ce qui était initialement prévu. Si la demande de titres est forte, la banque pourra ainsi allouer davantage de titres aux investisseurs en exerçant son option. Dans le cas opposé, la banque n'exercera pas son option et achètera les titres dont elle a besoin sur le marché, ce qui a pour effet de maintenir les cours.

Parachute doré

Un parachute doré ou "golden parachute" est une somme d'argent perçue par un dirigeant d'entreprise au moment de son départ. Cette clause du contrat de travail du dirigeant peut lui permettre de se prémunir contre un changement de contrôle de la société. Toutefois, certains de ces parachutes ont pu apparaître comme des éléments de rémunération abusifs, notamment dans le cas de dirigeants remerciés pour mauvais résultats. Face à la menace du régulateur, le patronat français a édicté un Code de gouvernance pour limiter les conditions de leur attribution.

Parties prenantes

Une partie prenante ("stakeholder") est un acteur, individuel ou collectif (groupe ou organisation), activement ou passivement concerné par une décision ou un projet, c'est-à-dire dont les intérêts peuvent être affectés

positivement ou négativement à la suite de son exécution (ou de sa non-exécution). Pour les entreprises il s'agit de clients, salariés, syndicats, Etats, fournisseurs, sous-traitants, actionnaires, citoyens, etc. La notion de partie prenante est centrale dans les questions de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE).

Principles for Responsible Investment (PRI)

Les principes de l'investissement responsable sont issus de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan qui, en 2007, a invité un grand nombre d'investisseurs à travers le monde à intégrer, dans leurs décisions d'investissement, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ils s'articulent autour de six principes.

- Principe 1 : nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.
- Principe 2 : nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- Principe 3 : nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- Principe 4 : nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- Principe 5 : nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- Principe 6 : nous rendons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes. Ecofi est signataire des PRI depuis 2009 et nous répondons chaque année à leur questionnaire évaluant notre implémentation des six principes.

Proxy providers

Ce sont des sociétés de service qui fournissent aux investisseurs des conseils sur leur politique de vote et les assistent dans l'exercice de leurs droits de vote. Leur principale mission est d'analyser les pratiques de gouvernance d'entreprise et les résolutions proposées aux assemblées générales de sociétés cotées.

Quitus

C'est le nom donné à la décision par laquelle les actionnaires d'une société, réunis en assemblée délibérante, approuvent la gestion du ou des mandataires sociaux.

Rachat par la société de ses propres actions

Une entreprise peut, dans certaines circonstances, racheter ses propres

actions et les garder à son actif, ou les annuler. Dans ce cas, on parle de réduction de capital. Le rachat d'action, comme le dividende ou la réduction de capital, permet de rendre des fonds aux actionnaires mais il n'est pas parfaitement substituable à ces deux derniers. Ainsi, le rachat d'actions a un caractère ponctuel, au contraire du dividende qui est récurrent.

Résolution

Proposition soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires.

Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

La RSE est l'application des principes du développement durable à l'entreprise. Il s'agit, pour les entreprises, d'intégrer en sus des critères économiques usuels, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) propres à leurs activités commerciales et à leurs relations avec les parties prenantes. La mise en place d'une stratégie RSE a un impact sur les pratiques et les processus dans des domaines tels que les ressources humaines, les pratiques commerciales, l'impact local, les relations avec les fournisseurs, ou la gestion des pollutions.

Ratio d'équité

Le ratio d'équité représente le rapport entre les rémunérations des mandataires sociaux et les rémunérations moyennes et médianes des salariés.

Say on Climate

Résolution mise à l'ordre du jour d'une assemblée générale par la direction d'une société cotée concernant sa politique climat. Le vote est consultatif.

Say on pay

Le say on pay est une règle en droit des sociétés par laquelle les actionnaires d'une entreprise réunis lors de leur assemblée générale peuvent voter sur la rémunération des dirigeants.

Stock-options

Les stocks-options sont des options sur des titres émis par des sociétés à destination de leur personnel. Les conditions d'exercice sont avantageuses pour le personnel et sont déterminées à l'avance.

**ECOFI**

Entreprise à mission
Société de gestion
de portefeuille agréée
par l'AMF sous le n°GP97004

12 boulevard de Pesaro
CS 10002

92024 Nanterre Cedex
Téléphone : 01 44 88 39 00

✉ contact@ecofi.fr

🌐 www.ecofi.fr

ECOFI

Société de gestion agile et à taille humaine, Ecofi est engagée, depuis 50 ans, dans la finance durable. Cet engagement n'a fait que grandir au fil des ans avec :

- le statut d'entreprise à mission (première société de gestion française à l'adopter);
- une gamme de fonds ouverts 100% ISR* et articles 8 ou 9;
- un processus ISR rigoureux et cohérent qui allie : exclusions sectorielles et des paradis fiscaux ; sélection ESG ; gestion des controverses ; intégration de l'intensité carbone dans les objectifs de gestion;
- des fonds thématiques de développement durable et des fonds solidaires à forte plus-value sociale ou environnementale.

Notre raison d'être ?

Allier performance financière et respect de l'Homme et de la Planète.

Aujourd'hui, Ecofi inscrit plus que jamais sa démarche sur le long terme, avec l'objectif de générer un impact positif.

Ecofi est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, membre de BPCE.

www.ecofi.fr



Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques n° FR308133..01LYLF

